

Extrait du livre de Diomède Rutamucero : « Le génocide contre les Tutsi, un crime avoué mais impuni », Bujumbura 2009

Chapitre 4. L'assassinat de l'Archevêque Joachim Ruhuna par le Cndd-Fdd.

« L'Archevêque de Gitega a vécu jusqu'au bout en parfaite solidarité avec le peuple burundais qu'il aimait et qui souffre. Lui, aussi, victime innocente, est tombé dans une embuscade mortelle comme des milliers de Burundais dont souvent les corps sont brûlés ou jetés dans les rivières ou disparaissent sans laisser de trace... »
Comité Permanent de la Conférence des Evêques Catholiques au Burundi, 10 octobre 1996.

C'est le 9 septembre 1996 que Monseigneur Joachim Ruhuna, Archevêque de Gitega fut assassiné, à Murongwe sur la rivière Mubarazi dans la Province de Gitega.

Il est tombé dans une embuscade tendue par le groupe terroriste génocidaire hutu, le Cndd-Fdd. L'objectif de ce chapitre est de montrer comment ce groupe qui a été hissé à la tête de l'Etat Burundais a commis ce crime, qui entre dans son programme de génocide contre de Tutsi.

Avant d'être tué, la journée du 9 septembre 1996 pour l'Archevêque de Gitega Joachim Ruhuna avait été organisée comme suit : il est parti du centre de Gitega pour le Grand Séminaire de Burasira, avec son chauffeur Jean Paul Nkurunziza et la Sœur Irénée Gakobwa, de la Congrégation des Sœurs Bene-Tereziya, qui allait voir sa famille au Camp des déplacés tutsi à Mutaho, un centre situé à une dizaine de kilomètres de Burasira. Il allait voir l'état d'avancement des travaux de réfection à ce grand Séminaire, suite à l'attaque des bandes armées du Cndd-Fdd, quelques mois auparavant. A l'aller, il déposa à Gitongo, paroisse située près du centre de Mutaho, Sœur Irénée et continua sa route. Arrivée à Burasira il a visité le Séminaire et présidé une réunion avec les responsables du Séminaire.

Au moment de son départ de Burasira, il prit dans son véhicule Jeep Land Cruiser, deux filles du Lycée de Busiga sur demande de Monseigneur Pierre Antoine Madaraga, le Vicaire Général du diocèse de Ngozi.

Sur la route de retour, ils ont repassé à la Paroisse de Gitongo et Monseigneur J. Ruhuna a salué le Curé de la Paroisse Abbé Mvuyishanga Déogratias et le diacre Cyrille Kamana. Ensuite ils sont repartis prendre Sœur Irénée Gakobwa au Couvent des Sœurs Bene-Tereziya à la paroisse Gitongo. L'Archevêque est aussi parti s'entretenir un court moment avec les déplacés. C'est vers 16 heures que l'Archevêque a dit au revoir aux gens de Gitongo pour rentrer à Gitega.

Dans la jeep de Monseigneur Joachim Ruhuna, il y avait 7 personnes : deux filles du Lycée de Busiga, Ancile Gateretse et Rebecca Nkurunziza, la Sœur Irénée Gakobwa, Mademoiselle Concessa Ndacikiriwe, membre du Foyer de Charité de Bujumbura, une demoiselle Rose Batorwa, cousine du diacre Cyrille Kamana et comptable à la Commune Shombo en Province de Karuzi, la septième personne était le chauffeur de l'Archevêque Jean Paul Nkurunziza.

C'est sur la route Ngozi-Gitega tout près de la station agronomique de l'ISABU à Murongwe qu'une cinquantaine de personnes armées de fusil sortirent de la brousse et demandèrent au chauffeur de s'arrêter en disant : Halte ! L'Archevêque donna ordre au chauffeur de continuer. Le chauffeur n'eut pas le temps d'accélérer parce que les assassins furent feu. La Jeep se trouva dans l'impossibilité d'aller plus loin. L'Archevêque et la Sœur Irénée furent tués sur le

coup. Le chauffeur et Mademoiselle Concessa étaient blessés. Cette dernière a succombé de ses blessures quelques instants après.

Les rescapés de l'embuscade ont témoigné qu'au premier moment, les assassins ont laissés les morts dans la Jeep qu'ils ont eu soin de brûler. Ils ont amené avec eux tous les autres sur la colline Mwumba. Arrivés sur la colline, un des chefs des tueurs s'est fâché lorsqu'il a constaté qu'ils ne lui ont pas ramené le corps de l'Archevêque. Il leur a dit : « au lieu d'amener les vivants vous auriez dû amener les corps. Monseigneur est un homme très mauvais, c'est le pire de tous ». Il y a même un autre assassin qui a ajouté que si au moins il pouvait lécher son sang.

Les tueurs ont dû rebrousser chemin pour aller récupérer les corps inertes qu'ils avaient laissés sur le lieu du crime. Ils les ont par après enterrés sur la colline Mwumba. Les forces de l'ordre ont pris une semaine pour trouver là où les tueurs les avaient enterrés. La dépouille de l'Archevêque était couchée sur celle de la Sœur Irénée dans une fosse commune.

Le caractère génocidaire de cet attentat s'est aussi manifesté au moment de l'interrogatoire des survivants de l'embuscade.

D'après le témoignage de Mademoiselle Rose, les tueurs leur ont demandé « s'ils sont tous tutsi ». Ils ont répondu « qu'ils sont des Hutu ». Les génocidaires ont exprimés des soupçons envers le chauffeur Jean Paul Nkurunziza qui était tutsi. Il a fallu que le diacre Cyrille Kamana vienne témoigner le lendemain qu'il n'est pas tutsi et que le chauffeur mente en parlant des faux parentés hutu de Gitega qu'il connaissait ; s'il avait été reconnu tutsi, les assassins l'aurait aussi tué.

Le premier suspect arrêté dans l'assassinat de l'Archevêque Joachim Ruhuna fut le diacre Cyrille Kamana.

Cyrille Kamana était diacre à la Mission Catholique de Gitongo. La mission où l'Archevêque a pris les derniers passagers et où il s'était arrêté l'avant-midi, avant de partir à Burasira.

Le diacre Cyrille Kamana, fils de Ntahompagaze Martin et de Wakana Rosalie est né en 1967 à Gitongo, Commune Mutaho, Province Gitega. Il a été arrêté le 11 septembre 1996. Au cours de son deuxième interrogatoire par le Commandant de Brigade de Gitega, Kiziba Léonidas, le diacre Cyrille Kamana a dit qu' « après le passage de l'Archevêque à la Mission de Gitongo : il est parti à la maison chez ses parents » Parce que, déclarait-il, ses parents lui avaient demandé de passer, étant donné que son petit frère s'était marié le 7 septembre 1996 et qu'il y avait les visiteurs de la famille de la mariée qui allaient venir. Il a ajouté que lui-même avait promis d'aller les voir.

A la question de savoir qui était au courant de son départ de la mission. Il a dit qu'il a averti l'abbé Mvuyishanga Déogratias (hutu). Plus tard ce dernier déclara que Cyrille Kamana ne lui avait pas parlé de son départ.

A la question du Commandant sur la manière dont il a su la mort de l'Archevêque, il a répondu « Normalement moi je n'ai pas entendu les coups de fusils. J'ai vu les gens courir et je les ai interrogés. Certains m'ont dit qu'ils ont entendu ces coups de feu tout près du pont sur la rivière Mubarazi. Les autres m'ont dit qu'ils ont entendu ces coups de feu alors qu'il y avait un véhicule qui descendait vers la rivière Mubarazi. Mais par après ils n'ont pas revu la voiture de l'autre côté de la rivière. Je n'ai reconnu personne de ces gens, mais j'ai pensé que c'était le véhicule de Monseigneur, parce que c'est lui qui venait de partir. J'ai continué à descendre doucement, j'ai rencontré deux garçons, qui transpiraient. Quand je leur ai

demandé de quoi il s'agissait, ils m'ont dit qu'ils étaient de l'autre côté de la rivière quand ils ont entendu les coups de fusils. Ils se sont cachés. Après ils ont entendu que les fusils se taisaient. Ils ont vu une grande fumée et une voiture entrain de brûler. Ils se sont encore cachés. Quand ils ont vu qu'il n'y avait personne, ils sont approchés du véhicule et ont vu que Monseigneur était gravement blessé. Il y avait aussi une sœur sur le siège de derrière qui était morte. Ils ont dit qu'il y avait aussi dans le véhicule une autre personne qui criait pour qu'on l'aide ».

Dans son troisième interrogatoire, le 13 septembre 1996, à la question de comment le diacre Cyrille Kamana est arrivé la 1^{ère} fois à l'endroit où ils ont tué Monseigneur Ruhuna et comment cela s'est passé, il a répondu : « Moi comme je vous l'ai dit, quand Monseigneur est parti je suis allé à la maison, mais je n'avais pas demandé la permission, comme je vous l'avait dit ». Il a continué à raconter ce qui s'est passé comme au deuxième interrogatoire. Plus loin il raconte qu'il a rencontré «un garçon » alors qu'au deuxième interrogatoire il avait parlé de garçons. Il dit qu'avec ce garçon « nous sommes descendus » doucement jusqu'aux arbres de l'Isabu. Mais je ne voyais personne. Nous avons continué de descendre, jusqu'à ce que nous ayons vu un véhicule où il y avait Monseigneur. Il avait cogné le bord de la route du côté aval de la route.... A ce moment le véhicule avait toutes les portes ouvertes. Il y avait de la fumée du côté du chauffeur. Nous nous sommes approchées du véhicule. Nous avons trouvé Monseigneur couché devant dans le véhicule. Sur le siège de derrière il y avait la Sœur Irénée morte avec Mademoiselle Concessa. J'ai demandé au garçon de m'aider pour qu'ils ne brûlent pas dans la voiture. Nous les avons sortis de la voiture mais Mademoiselle Concessa n'était pas encore morte. Celle qui n'était pas encore morte, nous l'avons mise dans une maison de l'Isabu pour qu'on aille avertir après l'Abbé, pour qu'il regarde ce qu'il allait faire. Pendant que nous les enlevions, j'ai vu une petite mallette, nous l'avons sorti. Nous l'avons prise avec nous et sommes partis avertir Monsieur l'Abbé. Il était déjà au courant. Ils avaient commencé à écrire aux militaires de Mutaho pour qu'ils viennent secourir et aider à transporter ces cadavres. Nous avons attendu et jusqu'au matin, personne n'est venu ».

Kamana Cyrille a répondu à beaucoup d'autres questions au cours de cet interrogatoire, dont certaines sont plus intéressantes :

Q. Pourquoi tu avais nié que tu n'es pas arrivé à l'endroit où Monseigneur a été tué ?

R. J'ai nié parce que j'avais peur. J'ai entendu qu'on en avait parlé à la Radio et j'ai cru que j'étais en danger.

Q. Tu avais peur de quoi ?

R. J'avais peur de ces tueurs, qu'ils allaient venir me chercher.

Q. Tu trouves normal que tu arrives le premier, là on venait de tuer les gens et qu'il y avait des coups de feu ? Tu avais quelle force ?

R. Moi je n'étais pas tranquille quand j'ai appris que c'était Monseigneur, c'est pour cela que j'y suis allé.

Q. Dans la deuxième audition tu m'as menti que tu n'as pas été à Mwumba mais que tu es parti dormir chez toi à la maison ce jour là, et tu ne m'as pas dit que tu étais avec tous les rescapés à la paroisse, pourquoi tu l'as fait ?

R. Tout cela était des mensonges. J'avais dit à tout le monde de ne rien dire parce que nous allions avoir des problèmes.

Q. Les tueurs avec lesquels tu es parti négocier, tu les connaissais ?

R. Je suis tombé sur eux, je ne savais pas où ils étaient.

Q. Puisque tu as pu demander la libération de ces personnes alors que nous savions que tu cherchais ta cousine Marie Rose, pourquoi tu n'as pas demandé le cadavre de Monseigneur ? Puisque j'ai appris que tu as payé de l'argent, tu aurai pu payer une autre somme d'argent pour qu'ils te disaient où était le cadavre ?

R. En réalité quand j'ai appris qu'il y a des personnes qu'ils ont prises, qui n'étaient pas mortes, je suis parti et je les ai vues, je n'ai pas demandé autre chose.

Le suspect numéro un, le diacre Cyrille Kamana est arrivé donc le premier à l'endroit de l'embuscade et le lendemain matin, il est parti au campement des génocidaires à Mwumba pour récupérer sa cousine et les autres otages identifiés comme hutu ? De ces deux initiatives il n'avertissait personne, même pas le curé de la Paroisse.

Le diacre Cyrille a été aussi le premier à révéler ceux qui ont tués Mgr Ruhuna, à la quatrième audition, le 18/09/1996.

Il a été demandé au diacre Kamana Cyrille de ne pas mentir encore une fois, puisque les choses étaient désormais connues. Interrogé sur les identités des tueurs de Monseigneur et ses explications sur le fait qu'il soit arrivé le premier sur les lieux du crime et qu'il soit sorti de la mission sans demander la permission alors qu'il devait le faire. Il a dit « moi j'ai vu que les gens qui ont tué Monseigneur sont ceux qu'on appelle «les assaillants » ceux là qui portent les armes, parce que ce sont eux qui ont pris ces filles et le chauffeur. En plus je les ai vus quand je suis allé chercher ces personnes. Quand ils frappaient la fille qui s'appelle Marie Rose. J'ai entendu certains noms. Ils s'interpellaient : Commandant Zénon et Commandant Anicet. Moi je suis allé sur les lieux du crime au moment où les fusils s'étaient tus et je ne savais pas que je vais y arriver. Je suis allé doucement en m'informant. Et la fin des fins je suis arrivé».

Il lui a été aussi demandé si parmi les tueurs qu'il a vus à Mwumba au moment où il allait chercher sa cousine et les autres qui avaient été pris, il n'a pas pu voir des gens qu'il connaissait.

Il a répondu : « au moment où j'étais sur place, je n'ai pas reconnu personne mais quand j'ai quitté les lieux, pas loin de là, j'ai rencontré un certain Innocent, qui faisait du commerce avant à Songa. Après j'ai pensé qu'il était avec eux puisqu'il n'était pas natif de là. L'autre qui disait qu'il est commandant Zénon, je l'ai entendu dire que lui-même, il a fréquenté le séminaire de Mureke et qu'il était venu là entre 89-90 pour étudier en 3^{ème} année. A ce moment moi j'étais au Grand Séminaire ».

Au moment où les otages étaient déjà libérés, deux jours après l'assassinat, l'officier de police judiciaire est passé à la mission de Gitongo. Le prêtre et le diacre Cyrille Kamana n'ont pas voulu leur dire que les otages libérés par KAMANA étaient chez eux à la paroisse.

A la quatrième audition, le mercredi 18 septembre 1996, l'officier de la police judiciaire a posé des questions au diacre Cyrille Kamana à ce sujet :

Q. Pourquoi vous avez caché les rescapés à la paroisse Gitongo et quand je suis passé vous m'avez menti et vous ne m'avez rien dit à ce sujet ?

R. Cela a été dû du fait qu'on s'était convenu avec le chauffeur Jean Paul et les autres qu'il ne fallait pas dire qu'ils ont été chez les assaillants de peur qu'ils nous tuent.

Q. Quand vous avez décidé de faire cela, vous étiez avec les autres prêtres ?

R. A ce moment il y avait l'Abbé Mvuyishanga Déogratias et nous lui avons dit ce que nous avions décidé.

Au cinquième interrogatoire, le 26 septembre 1996, l'officier de la police judiciaire a demandé au diacre Cyrille Kamana pourquoi il lui a menti en disant qu'il ne connaissait pas celui qu'on appelait Commandant Zénon alors qu'ils étaient dans la même classe en seconde au Petit Séminaire de Mureke. Il a répondu : « je n'ai pas menti, tout simplement je ne me souvenais pas de lui ».

Le Commandant Zénon et le diacre Kamana Cyrille se connaissaient donc bien, mais il n'a pas voulu le dire.

Au sixième interrogatoire, le 27 septembre 1996, le diacre Kamana a dit qu'Etienne dont il a été question plus haut s'appelait Wakana et qu'il était agronome à l'Isabu Murongwe, tout près de la paroisse. Comme le témoigne le chauffeur de Mgr J. Ruhuna, il est évident que le Diacre Kamana se connaissait bien avec les assassins de son patron.

Il dit « Quand Cyrille Kamana est arrivé au campement, j'ai constaté qu'ils se connaissaient. Ils causaient et rigolaient. Quand Kamana Cyrille terminait une bouteille de primus, ils lui donnaient une autre. Je n'ai pas remarqué aucune menace de la part des tueurs envers lui. »

Quand les otages sont arrivés à la paroisse, le soir de leur libération et le lendemain de l'assassinat de Monseigneur Joachim Ruhuna, Wakana Etienne est venu les trouver accompagné par le diacre Cyrille Kamana. Le chauffeur Nkurunziza Jean-Paul a déclaré que le soir de leur libération : « Kamana Cyrille est venu avec l'assaillant Wakana Etienne. Ils sont entrés dans la chambre où il y avait les filles. Wakana Etienne leur a demandé si elles se souvenaient de lui. Il leur a dit qu'il était avec les assaillants le soir de leur enlèvement et qu'il était l'administrateur des assaillants.

Il leur a fait remarquer qu'il sait bien que les Hutu n'ont pas de secret et « Si vous racontez ce que vous avez vu, vous ne nous échapperez pas » disait-il. Kamana nous a aussi interdit de dire que nous l'avons vu à Mwumba. »

C'est à trois avec l'Abbé Mvuyishanga qu'ils se sont convenus de mentir à la position militaire de Mutaho et autres autorités. En affirmant qu'ils ont trouvé le seul chauffeur de Monseigneur et non les filles, l'Abbé Mvuyishanga a écrit une lettre dans ce sens à la position militaire le 11 septembre 1996. La mission de Gitongo a caché les filles libérées, jusqu'au 12 septembre 1996, alors que le chauffeur a quitté la mission le 10 septembre à 14 heures.

Le 7 décembre 1997, l'officier du Ministère Public, Nizigiyimana Anatole, du Parquet Général près la Cour d'Appel de Gitega a porté plainte contre ceux qui ont participé aux meurtres de Mgr J. Ruhuna, Sr Irénée Gakobwa et Mlle Concessa, sous le dossier RMPG N° 1404/N.A. Ceux qui étaient poursuivis dans le dossier étaient identifiés comme suit :

1. Kamana Cyrille, fils de Ntahompagaze Martin et Wakana Rosalie, né à Gitongo commune Mutaho, Province Gitega en 1967. Il habitait à Gitongo. Il était diacre. Il a été arrêté le 11 septembre 1996.
2. Ndimurwanko Pascal, fils de Misigaro Léonidas, alias Monida, alias Lissouba et Nahimana Candide, né à Mwumba, Commune Mutaho, Province Gitega en 1973. Il habitait là même, marié et agriculteur. Il a été arrêté le 16 juin 1997. D'après les témoignages, Ndimurwanko Pascal était chargé de juger ceux qui n'adhéraient pas au

Cndd-Fdd. Il avait ses policiers et se faisait appelé brigadier. Il récoltait aussi les cotisations pour le Cndd-Fdd ;

3. Gahungu Claver, fils de Gahigi Michel et Ntwenga Véronique né à Mwumba, commune Mutaho, Province Gitega en 1954.
4. Ndabaneze Côme, fils de Gahigi Michel, et Ntwenga Véronique, né à Mwumba, commune Mutaho en 1956. Il habitait là même, marié et agriculteur. Il a été arrêté le 13 août 1997.
5. Sinzobakwira François, fils de Gahigi Michel et Ntwenga Véronique né à Mwumba, Commune Mutaho, Province Gitega en 1937. Il habitait là même, marié et agriculteur. Il a été arrêté le 13 août 1997.
6. Rwajekera Martin, fils de Bapfanye et Gakobwa Léocadie né à Mwumba, commune Mutaho, Province Gitega en 1963. Il habitait là même, marié et agriculteur.
7. Hakizimana Bernard, fils de Sinzobakwira François et Gakobwa Marthe né à Mwumba, commune Mutaho, en 1961. Il habitait là même, marié et agriculteur. Il a été arrêté le 13 août 1997.
8. Ndikumasabo Nabor, fils de Sinzobakwira François et Gakobwa Marthe né à Mwumba, commune Mutaho en 1961. Il habitait là même, marié et agriculteur. Il a été arrêté le 13 août 1997.
9. Bizimana Slavator-André, fils de Nahimana Joseph et Siniremera Immaculée né à Mwumba, commune Mutaho en 1967. Il habitait là même, marié et agriculteur. Il a été arrêté le 13 août 1997.
10. Gahungu Lucien, fils de Bapfanye et Gakobwa Léocadie né à Mwumba, commune Mutaho en 1957. Il habitait là même, marié et agriculteur. Il a été arrêté le 13 août 1997.
11. Wakana Etienne, fils de Muyehe Berchmans et Ciza Ancille né à Canzikiro, commune Bugenyuzi, Province Karuzi en 1957. Il habitait à Isabu Murungwe agronome. Il n'a pas été arrêté parce qu'il avait fui.

Certains impliqués dans l'affaire et emprisonnés notamment Ndabaneze Côme, ont reconnu que Ndimurwanko Pascal faisait partie des assassins de Mgr J. Ruhuna. Rwajekera Martin a aussi déclaré que Ndimurwanko Pascal était tout le temps avec les assaillants et que même au moment où les militaires leur ont lancé une roquette, il était avec eux. Ndimurwanko a donc coopéré directement dans l'assassinat de Mgr Ruhuna et les deux autres victimes.

Du n° 3 au n° 10, les impliqués dans l'assassinat de Mgr Ruhuna et les deux autres victimes appartiennent à deux familles. Ces personnes ont été arrêtées au milieu du mois d'août 1997 après qu'ils soient dénoncés par le chef de colline Mwumba. Ce sont eux qui ont logé les assassins de Mgr J. Ruhuna. Même le cadavre de ce dernier a été trouvé enterré dans le champ de Gahungu Claver.

Gahungu Claver a reconnu qu'il a logé les assaillants, qui n'arrivaient pas à 20 personnes. Ils étaient dans une maisonnette, située derrière sa maison. Ndabaneze Côme a déclaré avoir vu le diacre Cyrille Kamana à Mwumba le lendemain de la mort de Mgr J. Ruhuna donc il était là quand les assaillants sont venus. Par conséquent, il n'avait pas fui avant comme il l'a prétendu.

Les habitants de la colline Mwumba, qui ont logés les assaillants et qui ont sans doute participé à la cachette du corps de Mgr J. Ruhuna continuaient à affirmer qu'ils avaient quitté la colline. Les otages libérés ont témoigné que les habitants de la colline étaient tous là quand ils sont arrivés.

D'après l'officier du Ministère Public (OMP) et comme je l'ai déjà écrit plus haut, il est visible que le diacre Cyrille Kamana a joué un rôle important dans l'embuscade tendue à Mgr J. Ruhuna. Il n'a jamais voulu dire la vérité aux officiers de police judiciaire qui l'interrogeait, il ne faisait que mentir. Contredit, il reconnaissait ses mensonges. L'OMP a écrit dans sa plainte que le diacre Cyrille Kamana avait déclaré qu'il n'était pas parti jusqu'où on avait tué Mgr Ruhuna, au premier interrogatoire.

Il a raconté comment il est parti jusqu'au lieu du crime au cours du deuxième interrogatoire. Ce qui est paradoxal, c'est comment quelqu'un peut aller sur un lieu de crime situé à 3 km de distance de là où il habite sans avertir quelqu'un, surtout le curé de la paroisse. Etant donné que ce diacre était au courant de la destination de Monseigneur qui se rendait à Burasira et qu'il devait repasser à la mission de Gitongo pour prendre la Sœur Irénée, il est possible qu'il ait averti les auteurs sur le programme de Monseigneur; le diacre Cyrille Kamana a su le programme de Monseigneur par l'intermédiaire de la Sœur Gabrielle de Gitongo à 11 heures, le 19 septembre 1996.

Il était au courant du lieu où se trouvait le campement des assaillants mais il n'a pas voulu aider la police qui avait besoin des informations pour au moins récupérer les corps des tués. Les militaires et la police ont cherché ces corps du 10 septembre au 17 septembre 1996.

Le diacre Cyrille Kamana savait où se trouvaient ces corps puisque le chauffeur Nkurunziza Jean Paul avait vu quand ils ont amené les corps sur un brancard traditionnel (inderuzo) au campement à Mwumba. Même Mademoiselle Batorwa Marie Rose a reconnu qu'elle a entendu les gens dire que le corps de Monseigneur avait été amené au campement. C'est sûr que le diacre savait où se trouvait le corps de l'Archevêque, mais il ne l'a pas dit aux militaires qui ont passé une semaine à fouiller partout, alors qu'il savait que le corps se trouvait dans le champs des fils de Gahigi.

Le fait qu'il a trouvé sans problème le campement des tueurs montre qu'il était avec eux. Le campement se trouvait sur la colline Mwumba. Un lieu difficilement accessible. Lui, a pu trouver facilement le chemin qui l'amenait en ce lieu caché. Qu'on soit à Mutaho ou de l'autre côté dans la commune Bugendana, que ce soit sur la route, on ne voit pas cet endroit.

Le diacre Cyrille Kamana s'est montré très solidaire avec les génocidaires du Cndd-Fdd qui ont tué Mgr Joachim Ruhuna. Nous pouvons penser que lui et d'autres personnes de la mission de Gitongo étaient au courant de l'embuscade qui allait être tendue à l'Archevêque. Les témoins ont confirmé que la Sœur Irénée avant de repartir avec Monseigneur a dit en dansant : « Iraguye idakuyeye !.....ubu ni mpfe si kazima tubonanye na Mama ! (« L'orage s'abat sur nous sans avertir !... Si je peux mourir, le plus important est que je viens de voir ma mère). » Sa mère était vieille, elle avait 83 ans et cela faisait longtemps qu'elle ne l'avait pas vue.

Hakizimana Marie a témoigné qu'au moment de l'assassinat de l'Archevêque, une femme qui était entrain de puiser l'eau s'est écrié : « Baramurashe...(On tire sur lui). Cette femme a ajouté qu'elle avait entendu dire : « Genda mu mutegere, ni mubona adahagaze muraca murasa.... » (Allez l'attendre, si vous voyez qu'il refuse de s'arrêter, tirez directement.... »).

La population de Gitongo était sans doute au courant de l'embuscade que les tueurs allaient tendre à Monseigneur Ruhuna. L'information n'a pas échappé aux sœurs de la mission qui en ont sans doute parlé à Sr Irénée. Elles ont peut-être pris cela comme une

rumeur. Est-ce-que Mgr Ruhuna informé de cette rumeur, allait-il changer d'itinéraire. Il se savait attendu de partout mais que Dieu était sa puissante protection. Et puis, il pouvait faire partie de ces hommes qui sont convaincus qu'on ne peut pas échapper à la mort et que chacun a son jour.

Dans l'audience du 23 septembre 1998, à la Chambre Criminelle de Gitega, les témoins ont été entendus. Sauf trois prévenus, tous les autres avaient leurs avocats fournis par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme : Maître Segatwa Fabien (avocat hutu) pour le prévenu Kamana Cyrille, Maître Atita Paul (Camerounais) pour le prévenu Ndimurwanko Pascal, Maître Mungo (Congo/Brazzaville) pour les prévenus Ndabaneze Côte, Sinzobakwira François, Hakizimana Bernard et Ndikumasabo Nabor.

Pour la défense des parties civiles : Maître Ntakiyica Tharcisse pour la famille de Mgr Ruhuna excusé et Maître Nzeyimana Laurent comparaisait pour la CECAB (Conférence des Evêques Catholiques du Burundi) et l'archevêché de Gitega.

Le siège de la Chambre Criminelle était présidé par Monsieur Ntawe Patrice de la Cour d'Appel entouré de deux magistrats, de trois assesseurs, et d'un Greffier. Le Ministère Public était représenté par Me. Nizigiyimana Anatole, Procureur Général près la Cour d'Appel.

Trois témoins ont été entendus : l'Abbé Mvuyishanga Déo, vicaire de la Paroisse de Gitongo à l'époque des faits, Mlle Batorwa Marie Rose, cousine du prévenu Kamana Cyrille, Mlle Nkurunziza Rebecca, élève au Lycée Pédagogique de Busiga. Ces deux demoiselles sont les survivantes de l'attentat, qui étaient dans le même véhicule que Mgr Ruhuna.

Le témoin Mvuyishanga Déo n'a pas voulu dire la vérité à la Cour sur le comportement du prévenu Cyrille Kamana. Il soutiendra même qu'il n'a rien entendu quand le diacre Kamana Cyrille et l'un des assaillants co-auteur de l'assassinat se sont concerté pour donner une version erronée des faits à présenter aux autorités (c'est-à-dire que l'attentat devrait être attribué aux militaires des Forces Armées Burundaises).

Le Ministère Public a fait remarquer que le curé a caché aux autorités militaires la présence des filles rescapées à la paroisse en révélant uniquement celle du chauffeur qui s'était déjà adressé aux radios.

Mvuyishanga Déo ne pouvait pas raisonnablement ignorer les faits. Le Ministère public a souligné aussi le fait qu'il y avait eu une contradiction entre ce qu'il avait déclaré lors de l'instruction et à la chambre criminelle concernant la mission du diacre auprès des assaillants. Le vicaire avait déclaré avant, que le diacre ne lui avait pas parlé de cette mission. Il a changé sa position devant la chambre criminelle en disant qu'il l'en avait été averti.

Kamana Cyrille a reconnu qu'il n'avait dit à personne où il allait. Le vicaire a cherché comment protéger le diacre Cyrille Kamana. Maître Atita Paul, Conseil du prévenu Ndimurwanko Pascal a demandé au cours de cette audience pour quelles raisons les assaillants assassins identifiés par les prévenus comme « Commandant » tel Zénon , Anicet et Innocent n'ont pas été cités par le Ministère Public comme les autres prévenus ? Il a été appuyé sur cette question par Me Nzeyimana Laurent, Conseil de la CECAB et de l'archevêché.

Il y a aussi eu la confrontation entre Kamana Cyrille et les autres co-prévenus. Kamana Cyrille a cité les prévenus suivants comme ayant logé les assaillants : Ndabaneze Côme, Ndikumasabo Nabor, Bizimana Salvator et Rwajekera Martin.

Alors que tous les prévenus ont invoqués l'alibi en prétendant que lors de l'assassinat de Mgr Ruhuna Joachim ils avaient pris fuite et quitté leurs demeures, le Ministère Public a rappelé que cet alibi était loin d'être prouvé à cause de deux raisons :

1. Il se faisait que les prétendus localités de refuge, soit Murimbo et Kavumu en Commune Rango où ils disaient avoir fui étaient précisément les sanctuaires des assaillants.
2. S'il y eu fuite, elle a eu lieu au moment de la découverte du corps de Mgr Ruhuna car, à cette occasion, il y a eu échange de coups de feu entre l'armée régulière et les assaillants-assassins.

Le diacre Kamana Cyrille a reconnu aussi que, lors de sa visite au Campement des assaillants sur la colline Mwumba, cette dernière était normalement habitée par ses habitants.

A l'audience publique du 17 décembre 1998, la Chambre Criminelle a décidé de se rendre sur la colline Mwumba, lieu de campement des assaillants. Elle était accompagnée par quatre prévenus : Kamana Cyrille, Ndimurwanko Pascal, Hakizimana Bernard et Gahungu Claver. Ils sont arrivés sur les lieux à 13 heures.

Le procès-verbal signé par le Président du Siègre Ntawe Patrice et le greffier Hakizimana Benoît donne certaines précisions.

1. le schéma d'implantation des maisons où étaient les assassins de Mgr Ruhuna Joachim

A.

Maison A située en haut, où KAMANA C'était assis avec les assaillants pour les négociations .
Une maison en briques adobes couverte de tuiles.

N .B : Entre la maison A où KAMANA a été reçu assis sur une tablette et la maison B de HAKIZIMANA il y a 6 m

B.

La maison B de HAKIZIMANA Bernard où les filles et le chauffeur NKURUNZIZA Jean Paul étaient gardés.
Une maison couverte de paille en briques adobes.

C.

La maison C de SINZOBAKWIRA François, le père de HAKIZIMANA Bernard décédé en prison de Gitega. Elle est couverte de tuiles avec des murs en briques adobes.

N.B : Entre la maison de HAKIZIMANA Bernard et celle de son père, il y a aussi 6 m

Le diacre Kamana C. a montré où il s'était assis avec les tueurs et la maison où étaient les otages.

2. Le refus de dire la vérité de certaines personnes trouvées sur place, qui ont été contredit par leurs voisins.

a) La femme de feu Sinzobakwira François, Gakobwa Marthe a montré sa volonté de mentir en disant qu'elle n'était pas au courant des 3 filles et un homme qui ont été amenés là où elle habite après l'assassinat de Mgr Ruhuna Joachim. Elle a en plus déclaré qu'elle ne savait pas où on a trouvé le cadavre de Mgr Ruhuna parce qu'elle avait fui.

b) Le diacre Kamana a refusé de reconnaître que les assaillants lui ont donné de la bière.

c) Bavumiragiye Jérémie a déclaré que tous les habitants qui disaient qu'ils n'ont rien su ou entendu sur la mort de Mgr Ruhuna Joachim mentaient parce que même ceux qui habitaient loin de l'endroit, ont été au courant de ce qui s'est passé.

d) Le diacre Kamana Cyrille a confirmé que ceux qui disaient qu'ils avaient quitté les lieux mentaient parce qu'au moment de son arrivée sur la colline, toute la population était là. Même le bar qui était sur place était fréquenté.

e) Ndimurwanko Pascal alias Lisuba a dit qu'au moment de l'assassinat de Mgr Ruhuna, il était parti faire soigner sa femme à Mutoyi. Mais Hakizimana Marie l'a contredit en lui disant de cesser de mentir car il était sur les lieux avec les assaillants.

Cette dame a ajouté que tous ceux qui disaient qu'ils avaient fui mentaient parce que tous étaient là et ils ont tout vu. Elle a ajouté qu'au moment de l'assassinat de Mgr Ruhuna, elle puisait de l'eau. Elle a eu peur et a cassé son pot, elle se demandait où fuir. Madame Mathilde la femme de Nabor Ndikumasabo (prévenu) lui a dit de rester calme. Madame Mathilde leur a dit : « Restez calme ce sont les hommes qu'ils ont envoyé surveiller Mgr Ruhuna sur le pont de la rivière Ruvyironza. Ils leur ont dit que si Mgr Ruhuna refuse de s'arrêter qu'ils lui tirent dessus. Restons calme, ils ne nous feront rien ».

Hakizimana Marie a ajouté qu'un moment après les coups de feu, elles ont vu passer les tueurs avec trois filles et un homme. Par la suite nous avons appris que le diacre Kamana est venu les libérer. A ce moment tous ceux qui disent qu'ils n'étaient pas là mentent. Ils étaient tous là. Mathilde nous a dit aussi que les assaillants avaient dit que si quelqu'un va fuir, ils vont le tuer ».

f) La première femme de Gahungu Claver, Nyandwi Marie a refusé de reconnaître qu'il y avait des otages qui ont été amené par les assaillants après la mort de Mgr Ruhuna Joachim.

Par la suite, les juges ont demandé à Gahungu Claver d'aller leur montrer où ils avaient enterré Mgr Ruhuna Joachim et les deux sœurs. Il les a fait descendre à peu près 150 m des maisons de Sinzobakwira François. Là où ils les avaient enterrés, c'est la limite des terrains de Gahungu Claver et Sinzobakwira François à plus ou moins 10 m à partir de la rivière Mubarazi.

Les juges ont demandé à Gahungu Claver pourquoi il avait dit avant qu'il ne connaissait pas l'endroit exact. Il n'a rien répondu.

Gakobwa Marthe épouse de feu Sinzobakwira François a confirmé l'endroit et a demandé pardon aux juges du fait qu'elle n'avait pas voulu dire la vérité sur les questions qui lui avait été posées avant.

Certains témoins, tel Matutina, Hatungimana Oscar et Vénérand ont réaffirmé le rôle important de Ndimurwanko Pascal alias Lisuba, parmi les assaillants.

Dans l'audience publique du 28 avril 1999, les conseils des parties civiles, Maîtres Ntakiyica Tharcisse, Ngiye Audace et Nzeyimana Laurent ont argumenté sur le fondement du renvoi du dossier au Ministère Public pour complément d'instruction. Ils ont démontré les développements intervenus au cours de l'instruction en audience publique qui constituaient des éléments nouveaux.

En effet, une citation directe avait été introduite par les avocats Ntakiyica Tharcisse et Ngiye Audace à charge notamment de l'Abbé Mvuyishanga Déogratias comme prévenu dans cette affaire.

Trois motifs ont motivé ces avocats :

1. Abbé Mvuyishanga Déogratias aurait livré aux assaillants des informations précieuses, qu'il détenait seul avec le diacre Kamana Cyrille, sur le trajet précis de Mgr Ruhuna, sans ces informations, le crime n'aurait jamais été commis.
2. Il a omis de porter assistance aux victimes de l'attentat.
3. Il a pris part à la réunion tenue à la paroisse de Gitongo par l'un des assassins de Mgr Ruhuna avec les rescapés en vue de désorienter l'enquête de la police.

Le renvoi du dossier au Ministère Public pour complément d'instruction était dû aussi au fait qu'on avait l'impression que le dossier judiciaire n'a pas été suffisamment instruit. D'une part en effet, les prévenus arrêtés n'ont été que, au plus, de simples « petits » co-auteurs ou complices, les véritables « commanditaires » n'ayant pu être ni identifiés ni évidemment appréhendés ; d'autre part, même certaines des personnes citées comme constituant le maillon « intermédiaire » et subalternes directs des commanditaires, tel « Wakana Etienne, Ndabaneze Zénon, Anicet, Innocent, ... » n'ont été ni identifiés ni inculpés pour être au moins jugés par contumace.

L'identification, l'audition, l'inculpation et, s'il le faut, le jugement par contumace d'autres prévenus, chefs de criminels et concepteurs du crime devaient être faits.

En date du 29 juillet 1999, la Chambre Criminelle sous la présidence de Ntawe Patrice s'est prononcée sur le renvoi du dossier au Ministère Public. Cela pour que les questions soulevées par les avocats du CECAB, de l'Archevêché Gitega et de la famille de Mgr Ruhuna Joachim dans les audiences qui avaient pour référence n° Réf.111/NT.T/99 et Réf.16/6579, 02.Git et les autres questions possibles puissent être étudiées.

Auparavant, le 17 mai 1999, Monseigneur Simon Ntamwana qui avait remplacé Mgr Ruhuna Joachim comme Archevêque de Gitega a écrit au procureur Général de la République du Burundi pour donner certaines orientations au dossier de l'assassinat de Mgr Ruhuna.

Il écrivait entre autre que : « Par la présente, je réitère de tout mon espoir que la lumière se fasse autour de ce crime ignoble dont la responsabilité fut très tôt identifiée du côté des forces pour la défense de la démocratie qui combattent contre l'Armée du Gouvernement. Il faut désormais quitter les ornières de conclusions faciles et quelques peu gratuites qui impliquaient les prêtres et les religieuses alors en présence dans le lieu de ce meurtre le plus lâche de cette guerre civile, eux n'y sont pour rien ».

Ce Monseigneur hutu qui n'a jamais hésité de montrer son soutien aux Hutu qui avaient le programme d'exterminer les Tutsi, le prouvait une fois de plus en défendant le prêtre et le

diacre hutu très impliqués dans l'assassinat de son collègue tutsi. Il rédigerait cette lettre pour distraire les autorités judiciaires de Gitega et les faire intimider par les autorités hiérarchiquement supérieures. Mgr Ntamwana Simon était au courant que ces gens qu'il défendait, avez menti à la justice et se sont montrés solidaires avec les assassins de leur Archevêque. Mais Mgr Ntamwana Simon n'était pas le seul à les défendre. Dans cette lettre, il pointait du doigt le commanditaire de ce crime, le Cnnd-Fdd.

Dans la lettre confidentielle n° 552.10/238/552.12 du 16 juillet 1999, adressée au Procureur Général près la Cour d'Appel de Gitega, le Procureur Général de la République, Gérard Ngendabanka, hutu, a laissé transparaître son penchant envers le diacre Kamana Cyrille en avançant que « les faits qui sont à la base de l'inculpation du diacre Kamana lui semblent entourés de quelques obscurités et ne dégagent pas de ce fait l'ensemble des trois éléments constitutifs d'une infraction à savoir : l'élément moral, l'élément matériel et l'élément légal. » Il s'exprimait comme un conseil du diacre Kamana C., alors que le rôle du Ministère Public qu'il dirigeait était d'instruire toujours à charge et à décharge et ne devait être freiné par aucune barrière.

Le 20 février 2003, la Chambre Criminelle de la Cour de Gitega a rendu l'arrêt avant faire droit. Elle ordonnait la comparution personnelle des prévenus Mvuyishanga Déogratias et Madame Batorwa M. Rose à toutes les audiences publiques qui seront appelées dans le dossier RPCC 893/Git. Elle se disait aussi compétente pour juger les poursuites à charge de Mvuyishanga Déogratias et Madame Batorwa M. Rose.

Le tribunal se fondait sur deux raisons avancées par les avocats conseils de Mgr J. Ruhuna.

1. L'Abbé Mvuyishanga et Madame Batorwa M. Rose sont cités à comparaître devant la chambre criminelle de céans pour avoir, à Matongo en commune Mutaho et à Gitega, depuis le 10/09/1996 et les autres jours qui ont suivi, persisté à donner de fausses déclarations en justice au cours d'une procédure d'instruction à charge d'autres prévenus dénommés Kamana Cyrille, Ndimurwanko Pasca alias Lissouba, Gahungu Claver, Ndabaneze Côme, Sinzobakwira François, Rwajekera Martin, Hakizimana Bernard, Ndikumasabo Nabor, Bizimana Salvator-André, Gahungu Lucien, Wakana Etienne et Ndabaneze Zénon, ces derniers étant poursuivis pour avoir, en date du 09/09/1996, participé aux bandes armées ayant assassiné Monseigneur Joachim Ruhuna, Archevêque de Gitega, ainsi que deux autres religieuses, Sœur Irénée Gakobwa et Concessa Ndacikiriye, faits prévus et punis par l'article 421 du Code pénal.
2. L'Abbé Mvuyishanga Déogratias et Madame Batorwa M. Rose sont poursuivis quant à eux dans la même procédure que ces derniers, pour violation de l'article 266 du Code pénal.

L'article 266 du Code Pénal dispose que : « Toute personne appelée en justice pour donner de simples renseignements, qui se sera rendue coupable de fausses déclarations, sera punie d'une servitude pénale d'un an et d'une amende de mille à cinquante mille francs burundi ou de l'une de ces peines seulement ».

Me. Nzeyimana Laurent a adressée une correspondance au Président de la CECAB et à l'Archevêque de Gitega, le 11 mars 2003 pour leur parler de l'état du dossier RPCC.893/Git. Il parlait de la lettre que l'Association Monseigneur Joachim Ruhuna Bon Pasteur (AMJRBP) a écrite au Président de la République du Burundi, P. Buyoya, le 25 février 2003, pour solliciter son intervention pour « ordonner que les services compétents s'exécutent et qu'aucune entrave ne soit portée à l'action de la justice ».

Cette lettre précisait que les co-prévenus Mvuyishanga Déogratias et Batorwa Marie Rose sont poursuivis de deux chefs d'accusations :

-les fausses déclarations en justice par citation du Ministère public ;

-comme co-auteurs de l'assassinat de Mgr J. Ruhuna par les avocats –conseils de la famille de Mgr Ruhuna , Maîtres Ntakiyica Tharcisse et Ngiriye Audace.

La lettre soulignait que : Par cette citation, ces avocats mettent en cause le prévenu Mvuyishanga Déo pour avoir, en toute connaissance de cause, dissimulé la vérité et désorienté les Forces de l'Ordre et la justice.

Alors qu'il était Curé de la Paroisse de Gitongo, il lui est accusé :

- de n'avoir rien fait pour retrouver les corps des victimes et qu'au contraire il a tenté de dissimuler la vérité en refusant toute collaboration aux forces de l'ordre envoyés sur les lieux ;
- qu'un outre, dans sa lettre du 11.09.1996 au chef de la position militaire de Mutaho, il a sciemment caché que trois filles qui avaient été prises en otage avaient été retrouvées et se trouvaient dans les locaux de sa paroisse ;
- qu'il a également instruit le chauffeur Paul Nkurunziza de mentir à la justice.

Les conseils des co-prévenus Mvuyishanga D. et Batorwa M.R. n'ont pas été satisfaits de la décision des juges et ont exercé un recours en cassation, le 24.02.2003 par une requête auprès de la Cour Suprême. La prochaine audience devrait se tenir le 17 mars 2003. Mais cette tenue était conditionnée par la comparution de Ndabaneze Zénon et la décision de la Cour Suprême.

Les accords entre le Gouvernement du Burundi et le deuxième groupe du Cndd-Fdd ont été signé le 07/10/2002. Le 8 février 2003 les chefs de ce groupe sont rentrés au pays.

Maître Tharcisse Ntakiyica avocat pour la famille de Feu Mgr Ruhuna Joachim et de la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi a adressé une lettre urgente au président de la Cour d'Appel de Gitega pour lui demander de lancer une citation au prévenu Ndabaneze Zénon en ces termes :

« Le nommé Zénon Ndabaneze, objet du télégramme de recherche n° 552/12/71/99 RMPG 1404/NA du 26/4/1999, figure au nombre des personnes poursuivies du chef de participation à des bandes armées et d'assassinat de feu Son Excellence Monseigneur Ruhuna Joachim.

Alors en cavale, le prévenu susnommé qui exerçait et exerce toujours un rôle de commandement au sein du Cndd-Fdd et qui dirigeait l'escadron de la mort qui a perpétré et revendiqué l'exécrable assassinat de l'Ex-Archevêque de Gitega, feu Son Excellence Monseigneur Ruhuna Joachim, est rentré au pays le 8 février 2003 et hébergé à l'Hôtel Novotel de Bujumbura.

L'objet de la présente est de vous prier instamment, Monsieur le Président, de lancer une citation à ce prévenu dont la résidence est aujourd'hui connue pour qu'il comparaisse devant la chambre criminelle près votre juridiction et réponde de l'ignoble et abject crime qu'il a commis. Je demande également à Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Gitega qui me lit en copie de procéder promptement à l'arrestation de ce criminel et de le tenir à la disposition de la Cour à la prison de Gitega. »

Il faut noter que le « Commandant » Ndabaneze Zénon a été nommément mis en cause respectivement aux audiences du 23 septembre 1998, 23 avril 1999 et 28 avril 1999 par les co-accusés dans cette affaire en particulier par le diacre Cyrille Kamana qui a toujours réclamé sa comparution mais en vain.

Il avait été assigné à résidence inconnue par la Cour d'Appel de Gitega mais n'a pas été inquiété quand il est rentré. Il s'est contenté d'envoyer à son retour, un fax à Gitega pour confirmer qu'il allait comparaître à la prochaine audience. Le Procureur Général de la Cour d'Appel de Gitega a lancé dès le retour de Ndabaneze Zénon un avis de recherche avec mandat d'arrêter et de conduire l'intéressé à l'adresse des différents officiers de Police Judiciaire du

pays et en particulier à l'adresse de l'Administrateur Général de la Documentation Nationale ou du Commandant de District en mairie de Bujumbura.

Cela a été reconnu dans l'audience sur l'affaire du 20 février 2003. Les avocats des parties civiles se sont assurés que le mandat de justice a dûment été remis à son destinataire dans les meilleurs délais.

La volonté de la justice n'a pas pu être satisfaite puisque Ndabaneze Zénon a pu prendre l'avion pour aller à Nairobi et revenir. Après avoir logé quelques jours aux frais de l'Etat à l'Hôtel Novotel lui et ses amis ont été déplacés à l'Hôtel Méridien Source du Nil.

Le génocidaire n'a pas été arrêté à cause de l'Accord signé à Arusha par des politiciens. Elle prévoyait l'immunité provisoire aux politiciens rentrant d'exil. Est-ce que les criminels qui tuent un Archevêque et d'autres citoyens à cause de leur ethnie sont des politiciens ? Les victimes des crimes commis par le Cndd-Fdd n'ont pas accepté que des génocidaires soient considérés comme des politiciens. Elles se sont opposées à cette immunité provisoire.

Au mois de novembre 2003, le Président NDAYIZEYE Domitien (hutu) qui avait remplacé Pierre BUYOYA (Tutsi) suivant le même accord d'Arusha a signé le décret loi n°1/022 du 21 novembre 2003 portant immunité provisoire de poursuites judiciaires en faveur des leaders politiques rentrant d'exil.

Même si cette loi mentionne à son article 2, que « cette immunité provisoire ne concerne pas les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre », le Ministre de la Justice de l'époque, Dr Didace Kiganahe (tutsi, membre du Parti Frodebu) a signé le 05 janvier 2005, l'ordonnance ministérielle n° 550/002 du 05/01/05 portant octroi de l'immunité provisoire des prisonniers combattants et leurs collaborateurs. Cette ordonnance indiquait en son article 1 que : « Sont admis à l'immunité provisoire prévue par l'Accord de cessez-le feu du 16 novembre 2003 les personnes ci-après :

1. Monsieur Kamana Cyrille, fils de Ntahompagaze Martin et Wakana Rosalie, RPCC 893/Git.
2. Monsieur Gahungu Claver, fils de Gahigi Michel et Ntwega Véronique, RPCC 893/Git , RMPG 1404/Na.

Par cette ordonnance le Ministre Kiganahe Didace confirmait l'appartenance de Kamana Cyrille et Gahungu Claver au Mouvement Cndd-Fdd qui s'était porté responsable de l'assassinat de Mgr Ruhuna Joachim et dont Kamana Cyrille était poursuivi pour sa complicité dans ce meurtre.

Cela est vrai que l'article 1^{er} de l'ordonnance précitée considère que l'immunité provisoire dont les deux prévenus ont bénéficié est justifiée par l'Accord de cessez-le feu du 16 novembre 2003, qui a été conclu entre le Gouvernement du Burundi (représenté par Ndayizeye Domitien) et le Cndd-Fdd représenté par Nkurunziza Pierre.

Il est donc visible que Kamana Cyrille et Gahungu Claver étaient des combattants ou collaborateurs du Cndd-Fdd.

Le Ministre Kiganahe Didace l'a d'ailleurs précisé dans une réponse du 8 mars 2003 qu'il a adressée aux avocats Maîtres Ntakiyica Tharcisse et Nzeyimana Laurent. Elle était formulée comme suit :

« J'accuse bonne réception de votre lettre du 1^{er} février 2005 par laquelle vous demandez l'annulation de l'ordonnance ministérielle n° 550/002 du 5 janvier 2005 portant octroi de

l'immunité provisoire des prisonniers combattants et leurs collaborateurs impliqués dans le dossier RPC 1/Git.

Je voudrais par la présente porter à votre connaissance que les 13 personnes placées en détention préventive dans le dossier susvisé ont été inculpées sur base de l'article 421 du Code Pénal réprimant les attentats commis par une bande armée.

En retenant cette qualification, le Ministère Public a considéré ces détenus comme faisant partie d'une bande armée. Les personnes faisant partie de la bande en question sont bénéficiaires d'immunité provisoire suivant les termes du décret n° 100/023 du 23 mars 2004 portant modalités d'application de l'immunité provisoire prévue par l'Accord Global de cessez le feu du 16 novembre 2003 ».

Pour que le Ministre puisse signer cette ordonnance de mise en liberté de Kamana Cyrille et Gahungu Claver, le Cndd-Fdd a dû les mettre sur la liste de leurs personnes à libérer. Ce qui veut dire qu'ils appartenaient à la bande armée du Cndd-Fdd et que les accusations portées contre eux dans l'assassinat de l'Archevêque Joachim Ruhuna étaient fondées. Kamana Cyrille est un criminel à poursuivre pour la participation au meurtre du Bon Pasteur Joachim Ruhuna.

Remis en liberté le diacre Kamana Cyrille a été ordonné prêtre par Mgr Ntamwana Simon malgré la protestation de certains prêtres qui ont même écrit une lettre au Nonce Apostolique. Un Evêque décide seul de l'ordonnement d'un prêtre dans son diocèse. Devenu prêtre, il a été envoyé en formation en Europe.

L'opinion retient que ce diacre hutu a bénéficié du soutien de l'Evêque hutu de son diocèse. Qui ne manque jamais d'occasion pour montrer ses penchants ethniques. A l'époque de la libération de ce diacre génocidaire du Cndd-Fdd, sur sept évêques, il y avait un seul tutsi, tous les autres étaient hutu.

L'Eglise Catholique a manqué de solidarité envers son pasteur fidèle qui a été assassiné sauvagement. Avec son assassinat Ntamwana Simon l'a remplacé comme Archevêque de Gitega.

Du soutien que l'évêque Ntamwana Simon a témoigné au diacre Kamana Cyrille, il est évident que cet évêque était complice de ce crime ou était à qui profite le crime donc le commanditaire. L'Eglise Catholique a joué un rôle négatif dans l'ethnisation du Burundi. Les génocidaires hutu tiennent à dominer et l'Etat et l'Eglise.

Ce chapitre est écrit pour mettre à la disposition du public les non-dits sur l'assassinat de cet Archevêque qui avait essayé de tout faire pour ne pas être embarqué dans les divisions ethniques qui rongeaient notre pays. Il mérite la justice des hommes. Ce n'est pas un Tutsi qui a été tué mais le seul Archevêque de l'Eglise Catholique que le Burundi avait.

Monseigneur J. Ruhuna était une des personnalités burundaises qui faisaient tout leur possible pour protéger les Burundais tutsi, hutu et twa confondus. Il a été ordonné Evêque du Burundi selon le rite latin de l'Eglise Catholique romaine, le 21 septembre 1973, date qui correspondait à la 75^{ème} anniversaire de la fondation de la première mission catholique définitive au Burundi.

Il avait fait beaucoup d'études. Il a été baptisé après quatre années de Catéchuménat. En 1947, il est entré au Petit Séminaire du Mugera en 7^{ème} année. Il a commencé ses études au Grand Séminaire de Burasira en 1955. Il a fait trois années de philosophie et en suite de théologie et

le stage de probation. Il a été ordonné prêtre le 18 septembre 1962, deux mois après l'indépendance du Burundi. En 1966, il a poursuivi sa formation en sciences théologique et philosophique à Rome pendant quatre ans. Il a présenté un travail de recherche intitulé : « Le sacerdoce pré-chrétien dans les croyances et pratiques religieuses du Burundi ». Il est rentré au Burundi en 1970 avec un doctorat en théologie et une licence en philosophie. Il est devenu Archevêque de Gitega le 30 janvier 1983.

Sous le pouvoir de Jean Baptiste Bagaza, il y eût des relations conflictuelles (1980-1987) entre l'Eglise Catholique et le Gouvernement du Burundi. Mgr Joachim Ruhuna était Président de la Conférence Episcopale du Burundi et en tant qu'Archevêque, chef spirituel du pays, il était donc en première ligne.

Le Président Jean Baptiste Bagaza a, en 1986, nationalisé sur simple lettre du Ministre de l'Education et fermé les églises paroissiales et les cathédrales. Les chrétiens à qui le pouvoir de Bagaza empêchait d'aller dans les églises ne perdaient pas d'espoir. Ils disaient qu' « il y a le Grand hibou à Gitega (Ruhuna signifie grand hibou) qui continue à prier jour et nuit, J.B Bagaza n'en a pas eu pour longtemps. » Le 3 septembre 1987, il fut remplacé par son cousin et dauphin Pierre Buyoya par un coup d'Etat, il restera six ans en exil en Libye.

Ceux qui ont bien connu, l'Archevêque Joachim Ruhuna, disent que sa position fut toujours évangélique. Fidèle au Christ, il fut souvent incompris de son peuple. Sa ligne de conduite, c'était la justice dans l'analyse et dans le discours que cette analyse inspirait. C'était en tout cas, comme si lui qui, pourtant était né dans une famille tutsi, ne se reconnaissait pas d'ethnie.

Au mois d'octobre 1993, ce jugement fut prouvé par son comportement. A partir du 21 octobre 1993, les Tutsi fuyant les Hutu qui les massacraient sont venus se cacher à son évêché, il les a tous reçus. Par après ce sont des Hutu qui fuyaient les militaires qui sont venus chercher sa protection, il les a accueillis enfants, adultes, fonctionnaires et autres. D'abord les Hutu puis les tutsi n'étaient pas contents de son comportement. Les Tutsi ne comprenaient pas comment il cachait les Hutu dont certains venaient de tuer les leurs.

Le génocide contre les Tutsi exécuté à partir du 21 octobre 1993 a anéanti presque entièrement la famille de Mgr Ruhuna qui demeurait en Province Karuzi, Commune Nyabikere. Cette province a été parmi les plus touchées de tout le pays.

Beaucoup de Tutsi de Gitega qui parfois restaient les seuls survivants de leurs familles considéraient à ce moment là leur Archevêque ni plus ni moins que comme un traître sur qui, ils ne pouvaient plus compter. Ils sont venus exiger les Hutu qui se cachaient chez lui derrière le grand portail de sa résidence. Il s'est présenté lui-même et leur a dit : « Vous ne prendrez personne de mon vivant. Si vous voulez tuer quelqu'un tuez-moi d'abord. Et s'il y a parmi les personnes qui sont ici, certaines qui se sont rendues coupables d'atrocités, attendez que le calme revienne et qu'une justice équitable soit organisée. Vous savez bien qu'il n'y a pas moyen de juger quelqu'un dans les conditions actuelles¹ ». Nombreux cadres hutu ont été sauvés ainsi mais cela n'a pas empêché qu'ils entrent dans le Cndd-Fdd et qu'ils planifient et assassinent ce Bon Pasteur dans son diocèse et par les natifs de Gitega, qui avez été baptisés au Nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Sa position était aussi visible dans l'homélie qu'il a prononcée le 6 décembre 1993, à l'occasion des funérailles de Melchior Ndadaye et de ses collaborateurs assassinés le 21 octobre 1993. Je vous en propose deux paragraphes.

¹ Nimenya, A., *Monseigneur Joachim RUHUNA ; Le Pasteur Fidèle, Ressource Editions 2001,p.79-80*

« Nous avons appris que le Chef de l'Etat était tombé aux mains des ennemis, ce fut la consternation et la panique. Et de fait, cela n'a pas tardé. Des burundais sans cœur, Bahutu et Batutsi, se sont affrontés pour des raisons d'ethnie ou idéologie, ils se sont accusés mutuellement et ont déchiré le tissu social. Les gens démolissent les ponts, obstruent les routes, s'entre-tuent, se dispersent. On pille, on brûle, bref, c'est l'auto-destruction. Certains pensaient ainsi venger le chef de l'Etat, en oubliant qu'il était le Père de tous. D'autres commencent à venger ceux de leurs qui sont tombés et se livrent aux mêmes excès que les premiers. C'est le désastre généralisé. »

...« Nous sommes solidaires dans le mal commis, nous n'avons pas tous tué, c'est vrai. Mais les meurtriers sont nos parents, nos frères, nos amis. Regardons ce crime en face ! Maintenant la terre du Burundi est parsemée de cadavres, et elle a été abreuvée du sang de nos frères et de nos sœurs. Mais oui, promenez vos regards partout sur les collines et dans les bananeraies, ce n'est que cendres et décombres. Dans tout le pays ce n'est que pleurs et lamentations, les veuves et les orphelins ne se comptent plus. Partout désolation et larmes ».

En 1993, l'idéologie pour le génocide contre les Tutsi était déjà dans les têtes de certains Hutu, qui ne pouvaient pas supporter un Tutsi même quand celui-ci se met à l'écart de ceux qui sont déterminés d'en découdre. L'Archevêque Joachim Ruhuna a échappé à plusieurs tentatives d'assassinat.

A Itaba, province Gitega, alors que l'Archevêque accompagnait le nouveau Gouverneur de Province et les responsables militaires pour tenter de rasséréner les cœurs et les esprits, une foule de paysans hutu en fureur se mirent à vociférer contre lui des menaces de mort. Il fut dépouillé de sa calotte et obligé de se mettre à genoux dans la boue et de se coucher par terre. La garde qui les accompagnait fut interdite par Monseigneur de tirer. Ils furent désarmés par cette population. Cette dernière disait à Mgr J. Ruhuna que ces propos de paix qu'il leur rabâchait, elle ne voulait plus en entendre parler : « Vous aussi vous êtes un Tutsi », lui disait-elle. Un des soldats a averti cette population que s'ils les tuent une répression terrible s'abattra sur elle. Par peur sans doute, ils les laissèrent partir.

Cette population était à 100% catholique et cela faisait plus de dix ans qu Mgr Ruhuna était leur évêque. L'idéologie des prêtres qui enseignaient le génocide contre les Tutsi avait dominé le discours de paix de Mgr Ruhuna.

En 1995 sur la route Bujumbura-Bugarama, son véhicule fut ciblé par des tueurs des bandes armées hutu. Il en échappa mais un prêtre de la diocèse de Bururi et de nationalité rwandaise, Abbé Guy Rurangirwa qui avait été atteint par les tirs croisés en succombant quelques temps plus tard.

Le 21 avril 1996, suite à la recrudescence des tueries dans le diocèse de Gitega, Teza, Ndava, Bukirasazi, Nyabiraba, Mbogora, Nyangwa, Giheta et Gitongo, Mgr Ruhuna adresse un message pathétique aux chrétiens qui contenait quelques conseils suivants :

« Depuis trop longtemps, nous versons le sang de nos frères. Depuis trop longtemps nos frères ont quitté leurs maisons, leurs terres et tous leurs biens et dorment à la belle étoile. Ils souffrent chaque jour de froid, de faim et de nombreuses épidémies. Ils vivent dans la terreur. Leurs maisons ont été brûlées et leurs maigres biens ont été perdus. Nous avons appelé la malédiction sur notre terre.

...A ceux qui tuent et à ceux qui envoient tuer, à ceux qui pillent et à ceux qui détruisent, je dis ceci : si vous ne vous repentez pas au plus vite, vous ne pouvez espérer nul salut, vous voyez vous-mêmes combien votre avenir est précaire. Le mal que vous faites, le sang que

vous versez vous accuse ; Dieu aussi vous accuse, car en transgressant les plus sacrés de ses commandements, c'est lui que vous insultez. Votre pays aussi vous accuse car vous le couvrez de mépris et de honte dans la communauté des nations. Alors où croyez –vous vous diriger ainsi ? Quelle sera votre sortie ? Beaucoup parmi vous risquent la mort chaque jour et beaucoup sont ceux qui tombent. Ils meurent dans une angoisse sans nom engendrée par les péchés ignominieux dont ils se sont rendus coupables ».

C'est un message qui condamnait les criminels mais qui ne plaisait pas à ces derniers. Ce message de Mgr Ruhuna les faisait peur, leurs crimes n'étaient pas passés sous silence par l'Eglise Catholique du Burundi. L'Archevêque devenait un témoin oculaire gênant, un combattant contre les génocidaires sur le front de la non-violence. Les criminels n'aiment pas qu'on les dénonce.

Le comportement des chrétiens hutu de la Commune Itaba montrait que l'enseignement de l'idéologie génocidaire dans cette commune était terminé et avait atteint son objectif. L'Archevêque allait parler de paix entre les Hutu, les Tutsi, les Twa et les autres, entre tous les fils et filles du pays alors que les génocidaires disaient que tout Tutsi doit mourir, fœtus, bébé, femme, homme vieux et vieille, évêque ou athée. C'est cette décision qui a été prise depuis 1959 par le laborantin en chef Kayibanda Grégoire.

Le 21 juillet 1996, sous le régime de Ntibantunganya Sylvestre, un Hutu, membre fondateur du Frodebu et du Cndd-Fdd et natif de Gitega, se commettait un autre grand crime de génocide contre les Tutsi à Bugendana. Trois cent soixante dix déplacés tutsi furent massacrés par le Cndd-Fdd comme l'a revendiqué le porte-parole de ce groupe, Ndiho Jérôme sur les radios internationales.

Le génocide des Tutsi de Bugendana a ciblé des déplacés qui avaient pu échapper au génocide des Tutsi d'octobre 1993. Les victimes tutsi étaient essentiellement composés d'enfants et des femmes dont les pères et les maris avaient déjà été massacrés par les membres du parti hutu, le Frodebu.

Les bourreaux étaient les mêmes sauf qu'ils avaient mis ce jour la casquette du Cndd-Fdd. Suite à ce génocide beaucoup de hautes autorités du pays et tous les citoyens burundais qui sont contre le génocide des Tutsi ont protesté et condamné ce crime par des déclarations diverses.

Mgr Joachim Ruhuna a été présent le lendemain pour les funérailles des victimes. Il a prononcé la plus énergique de ces homélies. Devant un crime d'une telle gravité il ne pouvait en être autrement. Il est important de rappeler et de montrer l'intégralité de son homélie traduite du Kirundi par Nimenya Albert.²

« Après que Caïn se fut jeté sur son frère Abel et l'eut tué, le Seigneur Dieu l'interpella en ces termes : « Où est ton frère Abel ? Caïn répondit : « je ne sais pas ». Le Seigneur Dieu reprit : « Qu'as-tu fait ? Ecoute le sang de ton frère crier vers moi du sol. Maintenant sois maudit et chassé du sol fertile...Tu seras désormais un errant parcourant la terre. » Alors Caïn dit au Seigneur Dieu : « Ma peine est trop lourde à porter. Vois ! ...Je devrai me cacher loin de ta face et je serai un errant parcourant la terre : mais le premier venu me tuera ! »...et le Seigneur Dieu mis un signe sur Caïn, afin que le premier venu ne le frappât point » (Genèse 4,9...16). Telle fut la malédiction du Seigneur qui frappa le criminel qui ne se repent pas.

« Contemplez avec moi les corps de nos frères et sœurs rangés devant nous. Des centaines et des centaines qui sont tombés sous les coups des malfaiteurs. Presque tous sont des femmes

² Nimenya, A., Monseigneur Joachim RUHUNA ; Le Pasteur Fidèle, Ressource Editions 2001, p.98-100

et des enfants sans défense. Déjà privés des leurs en octobre 1993, ils ont été chassés de leurs collines et de leurs maisons ; ils ont cherché refuge en ces lieux de misère. Ils n'avaient plus rien ; ils ne connaissaient que la misère, le froid, la faim comme tant d'autres déplacés regroupés dans ces camps, un peu partout dans le pays.

« Ils sont là devant nous. Ils viennent de quitter cette terre, tués par leurs frères, des Burundais comme eux. Seigneur, que le sang de tes biens aimés soit pour notre pays une source de salut afin que nous puissions sortir de cette horreur, afin que cessent ces larmes et cette violence insensée et meurtrière qui n'a pas de nom et qui nous fait honte.

« Nous voulons compatir avec tous ceux qui pleurent des êtres chers. Parmi eux il y a de vrais martyrs. Ils nous ont précédés dans le Royaume de Dieu où ils nous prépareront une place. Que le Seigneur les accueille dans sa maison et les comble de son bonheur sans fin.

« Mais, dites-moi, où sont donc ceux qui ont commis ces crimes ? Quel jugement connaîtront-ils ? Ils sont en train d'errer comme des enfants maudits chassés de leur famille. Trouveront-ils encore du sommeil ? Ne seront-ils pas tourmentés sans relâche par la conscience ? Ce sang versé ne va-t-il pas les poursuivre ? La voix du Seigneur ne cessera pas de les poursuivre : « Qu'as-tu fait de ton frère ? Qu'as-tu donc fait ? Tu es désormais un exilé, tu mourras sans avoir fini d'errer. Le châtement sera lourd à porter. L'enfer, tu vas le vivre dès ici bas. »

« Burundais, Burundaises, mes sœurs et mes frères,

« Laissez-moi m'adresser à ces assassins et à ceux qui les envoient. J'élève ma voix, et que le monde l'entende ! Vos crimes sont la honte de l'humanité. Je vous en supplie : déposez les armes, cessez ces massacres, la paix est à ce prix. Vous y aspirez, vous aussi, laissez les autres vivre en paix. Recherchons ensemble une vie commune, dans l'harmonie et la concorde. Parmi vous, j'en suis sûr, il y en a qui se disent dans le fond de leur cœur : « nous sommes tombés dans le mal et qui nous en sauvera ? »

« Mais non. Sachez donc que le Seigneur a des entrailles de miséricorde. L'Eglise a reçu mission de la manifester et de l'offrir à tous ceux qui sincèrement se repentent de tout leur cœur.

« Sans doute, la justice des hommes t'accablera durement. Mais ton cœur peut déjà être guéri et être arraché au châtement éternel. Les hommes peuvent pardonner à celui qui se ressaisit en reconnaissant son péché et veut se convertir ; le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur mais bien plutôt qu'il se convertisse.

« A tous ceux qui ont perdu les leurs, je demande de ne pas sombrer dans l'illusion qui donnerait la vengeance ; ceux qui viennent de perdre leur vie, l'ont perdue à cause de leur ethnie, c'est évident. Leurs bourreaux qui pensent venger ou défendre leur ethnie, viennent de commettre un crime qui dépasse tous les péchés ; ils ont renié Dieu, leur créateur. Qu'il ne s'en trouve pas d'autres qui se laissent conduire par des sentiments ethniques pour venger leurs défunts. Ce n'est pas en tuant à ton tour que tu feras revenir les tiens. Tu seras devenu, toi aussi, un assassin et le Seigneur te maudira.

« Laissez-moi aussi interpellé les chrétiens de ce pays.

« Chers chrétiens, vous avez accueilli l'enseignement du Christ et avez été baptisés. Vous le savez bien, tuer est un péché très grave. Pour tout homme digne de son nom, même s'il n'est pas baptisé, il y a un précepte de sa conscience qui lui interdit de tuer. C'est une exigence de la loi naturelle qui se découvre par celui qui atteint l'âge de raison.

« Chaque fois que vous avez hébergé un assassin, chaque fois que vous êtes tombés d'accord avec lui pour qu'on tue, vous avez déjà commis le péché. Vous n'êtes plus dignes du nom de chrétien. Vous vous êtes exclus de la communauté des fidèles, vous êtes comme des errants.

« Chers chrétiens du Burundi, grands et petits, que chacun de vous rentre en lui-même et s'examine pour voir s'il ne participe pas au crime soit par ses propos, ses actes ; soit par tout son comportement.

« Entrons résolument dans le chemin de la repentance ; convertissons-nous. Rompons avec le crime qui sévit dans notre pays. Il n'y a qu'un chemin qui mène à la paix et au bonheur : c'est le culte de la vérité et de la justice, la passion du bien. Apprenons la miséricorde. Pratiquons la sagesse. Ayons le cœur doux et humble envers Notre Seigneur et nos frères les hommes. Tel est l'enseignement que nous transmet l'évangile de ce jour (Mt 5, 1-12).

« J'exhorte tous les chrétiens dignes de ce nom, où qu'ils soient : « soyez des artisans de paix qui rassemblent les hommes. Reprenez les malfaiteurs ; qu'ils reviennent au bercail. Multipliez les œuvres bonnes empreintes d'amour et de miséricorde à l'égard de tous ». C'est la seule façon d'expier ces crimes qui se commettent dans tout le pays. Oui, la paix est possible si nous le voulons, si nous la cherchons inlassablement en la demandant de tout notre cœur au Seigneur notre Dieu.

« Je continue à rêver d'un Burundi où tous ses fils et ses filles se réconcilient ; d'un Burundi où les déplacés retrouvent leurs propriétés ; d'un Burundi qui s'adonne au développement.

« Burundais, mes frères, Burundaises mes sœurs, tout dépend de nous. Aimons le Seigneur, gardons ses commandements, respectons-nous mutuellement. Le Seigneur Dieu, de qui nous vient tout bien, ne manquera pas de répondre à nos prières.

« Et vous chers frères et sœurs, qui êtes déjà rendus auprès du Père, soyez dans la paix. Priez pour notre pays afin qu'il retrouve sa dignité aux yeux de Dieu et du monde entier.

« Soyez tous remerciés. »

Dans son homélie Mgr J. Ruhuna condamnait le crime qui venait d'être commis, il décriait et présentait les victimes aux personnes venues aux obsèques. Il s'adressait aux Burundais et Burundaises, aux frères et sœurs, à tous ceux qui ont perdus les leurs, aux assassins et ceux qui les envoient, aux chrétiens.

Il a parlé comme un homme normal, révolté par un crime où des innocents périssent. Il s'exprimait aussi comme un grand représentant de l'Eglise Catholique, un Burundais sage, évêque qui connaît bien sa société burundaise. Mais les génocidaires en ont profité pour le diaboliser et préparer son élimination. Pourtant les bébés Tutsi et les déplacés de Bugendana qu'ils venaient de tuer n'avaient rien dit. Ils n'avaient pas autant de sagesse et de connaissances que Mgr J. Ruhuna. Bien sûr que ces génocidaires trouvaient des raisons pour supprimer tout Tutsi.

C'est donc le 9 septembre 1996, moins de deux mois après que le Cndd-Fdd a tendu une embuscade à Mgr J. Ruhuna. Le détail a été donné plus haut.

Certains observateurs ont pensé que c'est suite à l'homélie de Bugendana que le Cndd-Fdd a décidé de tuer Mgr J. Ruhuna. Je pense que ce ne pas à cause de cela. Le génocide contre les Tutsi ne fait pas de différence entre les Tutsi et surtout ne prétend pas préserver ceux qui sont capables de voir ce qu'ils font.

Mgr Ruhuna étant tutsi, le génocide contre les Tutsi ne pouvait pas le laisser de côté si une occasion de le tuer se présentait. Les occasions ne manquaient pas. C'était un évêque libre qui allait là où il voulait, beaucoup de fois à Bujumbura, à Burasira et ailleurs.

Les membres du Frodebu-Cndd-Fdd ont exécuté d'autres hommes d'Eglise Catholique comme frère Basile Samoya à Munanira, commune Rutegama, des médecins tutsi en train de soigner des malades, des enseignants, des ingénieurs, comment hésiteraient-ils à exécuter un Evêque tutsi.

Ils l'ont donc tué parce qu'il était tutsi d'abord et parce qu'il était évêque catholique. N'oublions pas que parmi les chefs du Cnnd-Fdd, il y avait Hussein Rajabu un islam et Nkurunziza Pierre un admirateur des sectes protestants. En l'assassinant ils ont attaqué l'Eglise Romaine. Mais l'Eglise n'a pas mis les forces qu'il fallait pour poursuivre ceux qui ont assassiné le seul Archevêque que l'Eglise avait au Burundi à ce moment là.

Plus tard un des commanditaires de ce crime Nkurunziza Pierre a été en Italie pour y recevoir un prix après qu'il ait accédé à la tête de l'Etat Burundais, l'Eglise Catholique n'a pas manifesté un signe de révolte devant cette situation. J'avais cru qu'au moins pour l'amour de Dieu, les chefs de l'Eglise devraient être solidaires face à un crime du genre.

Le Cnnd-Fdd au pouvoir à Bujumbura, est incapable de se juger pour ce crime. L'Eglise Catholique peut porter plainte ailleurs surtout que ces criminels ont commis et continuent de commettre d'autres crimes.

Ceux qui le connaissaient très bien disent que Mgr Ruhuna était un homme qui ne cherchait pas à plaire. Sa parole allait tout droit à la vérité et il fuyait les compromissions comme la peste. Il était d'une grande impartialitéIl était un homme d'Eglise dans le sens le plus plein et le plus sympathique de l'expression ».³

Tout homme normal devait condamner les crimes que commettaient les terroristes génocidaires du Cnnd-Fdd. Dans son message à tous les chrétiens, le 12 septembre 1996, trois jours après l'assassinat de Mgr J. Ruhuna, Mgr Bernard BUDUDIRA disait entre autre ceci :

« Nous venons de perdre un homme de grande valeur. Un vrai « Mushingantahe » qui n'a jamais reculé devant les grands combats. (...) Comment l'homme qui a osé verser le sang de ce saint homme pourra se justifier devant Dieu et devant les hommes ? Puisse –t-il avoir des remords dans sa conscience et rejeter et se décider à rejeter ce crime sans nom.»

Pierre Buyoya qui était Président du Burundi après le coup d'Etat qu'il a effectué le 25 juillet 1996, a appelé les choses par leur nom avant qu'il décide de fréquenter ces génocidaires.

Dans son message envoyé aux citoyens burundais après la disparition de Mgr J. Ruhuna il déclarait notamment : *« Lorsque nous avons appris que les bandes terroristes venaient de nouveau d'endeuiller notre pays en assassinant Monseigneur Joachim Ruhuna, Archevêque de Gitega, nous avons ressenti une vive émotion ». (...) Lorsque ces mêmes criminels ont perpétré l'affreux massacre de Bugendana le message qu'à livré Monseigneur Ruhuna a touché tous les cœurs et aucun burundais jamais ne l'oubliera. Il a rappelé que quiconque tue son frère devra affronter un destin évident : il mourra dans l'errance et jamais il n'aura la paix ».*

Le Cardinal Jozef Tomko, qui représentait le Pape a aussi adressé un message le 17 septembre 1996, à Gitega, au cours d'une prière pour Mgr J. Ruhuna alors que son corps n'était pas toujours trouvé. Certains passages de son message sont :

« Au nom de Dieu, au nom de l'humanité, de nouveau je crie pour manifester devant le monde entier la souffrance qu'éprouve ce peuple, face à la mort de Monseigneur Joachim Ruhuna, qui vient couronner le martyr de milliers et de milliers d'autres Burundais. Je supplie le monde pour qu'il ne continue pas à dormir en présence de cette tragédie.»

« En assassinant l'Archevêque, ces gens qui ont opté pour le chemin du crime et de la haine ne cherchaient rien que la destruction de l'Eglise, dans la personne de ses pasteurs et de ses fidèles. Ils veulent renier les richesses que nous a apportées l'évangile que les burundais vous

³ Nimenya, A., Monseigneur Joachim RUHUNA ; Le Pasteur Fidèle, Ressource Edition 2001

avez accueillies en grand nombre. Ma parole d'aujourd'hui fait suite à celle que vos Evêques vous ont adressée dernièrement en toute clarté. Ils vous suppliaient de défendre l'humanité et d'être artisans de la paix qui combattent de toutes leurs forces la haine et le meurtre qui font rage dans la famille burundaise.

« Au nom de Dieu, permettez-moi de vous rappeler encore : « Tu ne tueras pas ! » Personne ne peut se rendre maître de la vie de son prochain... On ne peut pas faire de son ethnie un outil de la haine. Comme l'on dit vos évêques : « Ceux qui mettent en avant l'ethnie dans leurs luttes politiques, ceux qui enseignent la haine envers ceux d'une autre ethnie, le tout parce qu'ils ont un objectif à atteindre. Les richesses et le pouvoir. Ils ne le font pas parce qu'ils ne croient pas à une possible concorde entre différentes ethnies. Ces gens-là qui veulent arriver au pouvoir, au lieu d'élaborer des projets clairs pour développer le pays et tous les citoyens, s'appuient sur l'idéologie ethnique pour atteindre et profiter des avantages du pouvoir ».

« Malheur à ceux qui espèrent instaurer leur règne sur les tombes d'hommes, de femmes et d'enfants qu'ils ont ravés à leur pays, la justice vienne en aide à ces victimes innocentes. Même si la justice humaine n'arrivait pas à châtier ces criminels, qu'ils sachent que jamais ils ne pourront échapper à la justice de Dieu ? Nous prions pour que ce Dieu de miséricorde daigne pardonner à ceux qui parmi ces criminels reconnaissent leur faute et se repentent du mal qu'ils ont fait ».

C'est le jour de cette grande prière que le corps de l'Archevêque et de la Sœur Irénée enterrés dans une même fosse ont été retrouvés par les militaires de l'armée burundaise.

Les obsèques ont eu lieu, le 19 septembre 1996. Monseigneur Joseph Nduhirubusa (hutu) qui était le successeur de Joachim Ruhuna sur son premier siège épiscopal à Ruyigi, a fait une allocution pour la circonstance. Contrairement aux autres homélies et déclarations faites avant qui condamnaient énergiquement ceux qui venaient de commettre ce crime, Mgr Joseph Nduhirubusa n'a pas fait allusion en ces criminels.

Je reviendrai plus loin sur le contact de cet évêque avec les criminels du Cndd-Fdd, qu'il n'a pas préféré dénoncer. Quand on ne dénonce pas des criminels qui viennent d'assassiner sauvagement un collègue et qu'on est évêque, les gens peuvent soupçonner une forme de complicité avec les tueurs. L'Eglise était déjà rongée par le vers de haine ethnique entre Hutu et Tutsi, mais les vrais catholiques ne voulaient pas reconnaître cette réalité.

Depuis le décès de l'Archevêque Joachim Ruhuna, sa famille de naissance, certains de sa famille en Jésus-Christ ont fait tout pour que les criminels du Cndd-Fdd qui l'ont assassiné soient jugés et punis. Mais il s'est trouvé des hommes de l'Eglise catholique au Burundi surtout de l'ethnie hutu et d'autres de l'extérieur du pays qui ont banalisé ce crime.

Actuellement les chefs du Cndd-Fdd qui ont commandité son assassinat, sont bien connus. Ils sont accessibles. La recherche de la justice pour l'archevêque J. Ruhuna doit se poursuivre. Ceux qui l'ont assassiné ont commis un crime prémédité, un génocide qui va dans le même cadre que celui des déplacés tutsi de Bugendana.

Rappelons que ses assassins l'ont bien déclaré juste après sa mort : *« L'Archevêque est un tutsi comme les autres, il devait mourir, il est le pire de tous ».*

Ils ont aussi fait savoir aux personnes enlevées qu'ils avaient mal fait de voyager dans le véhicule de Mgr J. Ruhuna. *« Qui vous a dit de voyager en voiture de l'Archevêque ? Nous les avons vus quand l'Archevêque et le chauffeur sont passés ce matin. Nous les attendions. » se sont-ils vantés.*

Le tuer ne suffisait pas un des chefs de ces assassins a même émis le souhait de boire son sang « *si je pouvais au moins lécher son sang.*

Les assassins de l'Archevêque J. Ruhuna, qui sont bien connus, doivent être jugés pour meurtre prémédité d'un grand homme d'Eglise, pour assassinat à mobile génocidaire, pour cannibalisme et pour assassinat à mobile religieux.

Le crime commis par le Cndd-Fdd en assassinat l'Archevêque J. Ruhuna est un crime de génocide. Il ciblait tout Tutsi indépendamment de ce qu'il représentait dans la société. Ce programme de génocide contre les Tutsi par le Cndd-Fdd a été confirmé encore une fois, en date du 19 mai 2002, quand le même groupe Cndd-Fdd a tendu une embuscade contre Monseigneur Joseph Nduhirubusa, hutu, qui était Evêque de Ruyigi. Le même évêque qui avait tenu à ne pas condamner les assassins de Monseigneur Ruhuna.

Les génocidaires ont directement tué deux gendarmes tutsi qui l'accompagnaient en laissant intact l'évêque et son chauffeur, hutu aussi. Ils les ont baladé dans la forêt de la Kibira, pour les remettre au Noce Apostolique Michel Courtinet devant les autorités burundaises et des représentants diplomatiques 4 jours après, avec un grand tapage médiatique et une grande publicité pour le Cndd-Fdd. Mgr Michel Courtinet sera tué par le Palipehutu-Fnl.

Le chef des génocidaires du Cndd-Fdd qui a tendu cette embuscade s'appelle Mbonimpa Manassé. Il avait comme chef Nkurunziza Pierre, devenu Président du Burundi, suite aux montages et aux soutiens des pays et des organisations qui ne veulent pas que les génocidaires du Burundi soient jugés et condamnés.

Monseigneur Joseph Nduhirubusa était âgé de 64 ans, en 2002. Au cours de l'embuscade, les génocidaires du Cndd-Fdd ont tiré sur les pneus de son véhicule et ont exécuté les deux gendarmes qui n'avaient pas été touchés au moment de l'embuscade. Ils n'ont pas brûlé son véhicule comme ils l'avaient fait pour l'Archevêque J. Ruhuna.

De son interview accordé à Monsieur Kururu Simon, après son retour de la Kibira, l'Evêque Joseph Nduhirubusa parle du bien de ceux qui l'avaient soi-disant enlevé. Le Cndd-Fdd qui avait dans son actif à cette époque le génocide contre les Tutsi de Tangara, Teza, Bugendana, Rutana, Campazi, Tangara, Buta, l'assassinat de l'Archevêque J. Ruhuna et autres. Dès le 2^{ème} jour de son enlèvement, Mgr Joseph Nduhirubusa a informé par téléphone ses amis que ses ravisseurs sont disposés à les libérer mais qu'il a des difficultés de marcher jusqu'à la route, il lui fallait toute une journée de marche et il était très âgé. Il devait prendre des forces pour marcher.

Le contenu de l'interview montre les bons rapports qui ont existé entre Mgr Joseph Nduhirubusa et les criminels du Cndd-Fdd. Elle a été publiée par le site Internet IN-Burundi.

In-Burundi : *Monseigneur, comment s'est passé votre enlèvement ?*

Mgr Joseph Nduhirubusa : *Je rentrais de Kigali où j'ai participé à l'Assemblée générale de l'Association des Conférences Episcopales de l'Afrique Central (Burundi, Rwanda, République Démocratique du Congo). Je me pressais pour aller célébrer la Pentecôte avec les chrétiens de mon diocèse de Ruyigi. A la hauteur de Bugarama, nous avons été surpris par un groupe de gens armés, en tenues militaires, qui ont barré la route. Nous ne pouvions pas aller plus loin. Nous nous sommes arrêtés et avons prié pour qu'on ne tire pas sur nous. Malgré cette demande de ne pas tirer sur nous, j'ai entendu un coup de feu et j'ai compris qu'il n'y avait rien à faire. Assis sur le siège avant comme le chauffeur, je me suis blotti dans le*

petit espace devant le siège. Il y a eu une rafale de balles assez longue. Alors ils ont ouvert les portières. Ils nous ont tirés dehors, moi et le chauffeur en demandant de leur donner tout ce que nous avions. Nous avons donné l'argent qui était sur nous. Ils nous ont amené, nous disant que puisque nous n'étions pas morts, nous n'allions pas mourir. Ils nous ont demandé nos noms et nos résidences. Quand ils ont entendu que j' étais évêque, ils ont communiqué avec leurs chefs pour savoir ce qu' ils allaient faire de nous. Ils ont eu comme réponse de nous amener chez lui, dans son camp.

Une longue marche a commencé. Une marche très dure, parce qu'il y avait de fortes descentes, le relief étant accidenté. J'ai dû prendre un bâton pour continuer le chemin. C'était pénible. Voyant que je n'arrivais pas à marcher, parce que cela faisant longtemps que je n'avais pas marché à pied, et surtout dans les endroits difficiles, ils ont communiqué avec leur chef pour savoir comment ils devaient procéder. Ils ont pris la décision de me porter sur un brancard. Ils ont mobilisé des gens qui m'ont porté. Le voyage a duré jusqu' à 3 heures du matin. Ils m'ont fait dormir dans une habitation (umuhana). Le lendemain, vers 9 heures, nous avons repris le chemin dans ce fief escarpé. Cette marche du dimanche de la Pentecôte a été la plus dure pour moi. La faim, la soif, la fatigue m'ont épuisé. Nous sommes arrivés à mi-chemin de notre destination dans un des campements vers 21H00. Nous avons dormi là. Le lendemain, nous avons continué encore toute la journée, sans pouvoir parvenir à destination. Là aussi, nous avons dormi chez quelqu'un. C'est le mardi matin que nous sommes arrivés chez le chef, Manassé Nzobonimpa. Comme j'étais très fatigué, je suis resté là pendant toute la journée. J'y ai passé la nuit. Entre-temps, il y a eu des pourparlers avec des voix extérieures qui appelaient par téléphone. La décision fut prise de me remettre entre les mains du Nonce Apostolique. Dès mercredi matin, la caravane s'est ébranlée à destination de la zone Mitakataka. La marche a duré une journée. Au matin du 23 mai, nous sommes arrivés au lieu du rendez-vous.

In-Burundi : *Qu'est-ce qui s'est passé avec les deux gendarmes ?*

Mgr Nduhirubusa : *Nous n'avons pas su ce qui s'est passé. Plus tard, nous avons su qu'ils sont morts. J'ai eu à exprimer ma profonde douleur à l' endroit des deux gendarmes qui m' accompagnaient pour me protéger. Je voudrais adresser mes condoléances à leurs familles et à leurs collègues des Forces Armées. En priant pour eux, pour que le Seigneur leur accorde le repos éternel. Je dois aussi exprimer ma satisfaction pour tous les services que les gendarmes m'ont rendus durant tous les voyages que j'ai effectué avec eux. Je crois pouvoir dire qu'aucun gendarme qui a voyagé avec moi ne peut se plaindre de ma compagnie. Comme moi même je ne me suis jamais plaint de leur compagnie. C'est pour cela que ma plus grande souffrance est d'avoir perdu les deux gendarmes. Un des gendarmes tués était un voisin du terroir de longue date, parce qu'il descendait d'une famille de mon voisinage à Ruyigi.*

In-Burundi : *Comment dormiez-vous ?*

Mgr Nduhirubusa : *Trois fois, nous avons dormi chez les habitants de la région traversée, dans des maisonnettes. Nous dormions sur une natte à même le sol, sans couverture. Deux fois, nous avons dormi dans les camps et j'ai eu un lit. Je ne sais pas si le chauffeur en a eu. Un lit, c'est à dire " ikirambi ", avec un matelas. Une nuit, j'ai particulièrement eu froid chez un habitant. C'était une maison de fortune, détruite par la guerre, elle venait d'être restaurée, mais la porte n'y était pas. Je dormais à l'entrée. J'ai dû demander qu'on fasse du feu, mais, le froid ne m'a pas quitté.*

In-Burundi : *Vous mangiez comment ?*

Mgr Nduhirubusa : *Nous avons mangé des fruits, du pain (un peu). Nous avons bu de l'eau, et parfois des limonades. Ils ont eu des difficultés avec moi, parce que je ne pouvais pas tout manger. J'ai parfois mangé de la banane grillée, de temps en temps un morceau de viande, du moins dans le camp.*

In-Burundi : *Comment se passaient les soirées ?*

Mgr Nduhirubusa : *A part la soirée de mardi qui était tranquille, on était tout le temps en marche, et quand on s'arrêtait, on dormait tout de suite. Le mardi, on a bavardé.*

In-Burundi : *Justement, avez-vous eu le temps de bavarder avec les FDD. Que veulent-ils ?*

Mgr Nduhirubusa : *Je n'étais pas en mesure d'avoir une pensée continue. Mais ils répétaient qu'ils veulent la démocratie. Souvent tout le monde ne la conçoit pas de la même façon. Je ne sais pas ce qu'ils veulent. Si jamais ils entraient dans la négociation ce sera la chose à définir. Je crois qu'ils n'ont pas la même représentation quand ils parlent de démocratie.*

In-Burundi : *Ils disent qu'ils veulent négocier avec l'armée nationale. N'est-ce pas une façon de demander un coup d'Etat ?*

Mgr Nduhirubusa : *Quand ils parlent de négocier avec les vrais belligérants, ils parlent de ceux qui ont les armes comme eux. Ils pensent que c'est l'armée qui gouverne.*

In-Burundi : *Ont-ils demandé une rançon ?*

Mgr Nduhirubusa : *Ils ne m'ont rien demandé. Au Nonce Apostolique non plus. Même l'argent qu'ils m'avaient pris, ils me l'ont rendu après trois jours. Ils ont voulu tout me remettre, mais il y avait des objets qui avaient disparus. Leur chef, Pierre Nkurunziza avait déclaré qu'ils allaient me relâcher sans conditions.*

In-Burundi : *Sont-ils disciplinés?*

Mgr Nduhirubusa : *La discipline, ils l'ont. Mais il y a des écarts comme partout ailleurs.*

In-Burundi : *Avez-vous vu des prisonniers ?*

Mgr Nduhirubusa : *Ils m'ont montré un jeune homme, un militaire, disent-ils, qu'ils cherchent à libérer. Ils ont voulu le lâcher avec moi, mais ils se sont ravisés disant que les cas ne sont pas semblables.*

In-Burundi : *A les entendre, avez-vous eu l'impression qu'ils sont prêts à vivre avec des Batutsis ?*

Mgr Nduhirubusa : *Je n'ai pas discuté avec eux sur cette question. Mais, à écouter ce qu'ils disent, ils veulent ce qu'ils appellent "un Burundi nouveau dans lequel tout le monde a droit à la parole. Où on ne considère pas les ethnies. Où tout le monde est traité selon son mérite". Ils parlent de compétence pour occuper des hautes responsabilités nationales. Ils ne veulent pas qu'on considère les ethnies, les régions. Ils disent cela tout le temps. Ils ne veulent pas de partage des postes entre les partis et les ethnies. Mais, qu'on confie les responsabilités à des gens compétents. Pourvu que le peuple soit servi. Peut-être que pour eux, c'est cela que signifie la démocratie.*

In-Burundi : *Y a-t-il eu des attaques de l'armée ?*

Mgr Nduhirubusa : *Non, il n'y a pas eu de poursuites pendant le périple.*

In-Burundi : *C'est la deuxième fois que vous échappez à la mort. Allez-vous vous mettre en sécurité ?*

Mgr Nduhirubusa : *Non. Je crois que les forces physiques et morales vont revenir de par le Seigneur. Je dois pouvoir continuer ma mission. Je l'accomplirais jusqu' au bout. Je reprendrai la route. Il y a des obstacles, mais la force du Seigneur m'aidera à les braver comme avant.*

In-Burundi : *Après ce calvaire, quel message, quel souhait, quelle leçon ?*

Mgr Nduhirubusa : *Je dois dire que j'ai vécu une situation et une aventure que je craignais depuis longtemps, en voyant et en entendant que beaucoup de gens étaient pris dans des embuscades et qu'ils y trouvaient la mort ou qu'ils souffraient de quelque manière. Pendant que je traversais cette souffrance, j'ai pensé souvent que je partageais le sort des autres et donc des gens dont j'ai la charge au niveau du diocèse de Ruyigi et de l'Eglise Universelle. J'ai aussi pensé à tous les gens innocents qui peinent à cause de cette guerre. Parmi eux, des vieillards, des jeunes gens, des jeunes filles, des enfants, des femmes, et particulièrement tous ceux qui sont envoyés au front par le Gouvernement et la Rébellion. Parce qu'ils recrutent dans la population. Pour moi, il n'y a pas de sens à la guerre. Et j'ai souhaité souvent dans mes pensées et mes prières que les gens reviennent à la raison, ce qui veut dire considérer et apprécier la valeur de la vie humaine, et partant la valeur de notre nation. Si les burundais pouvaient comprendre cela, pour qu'ils s'appliquent avec loyauté à servir leur patrie et à ne pas l'exploiter. Je souhaite une reprise de soi et que les responsables des différents milieux puissent aider les autres à marcher dans le bon chemin où tout le monde trouve sa place comme homme et comme citoyen. **Propos recueillis par Simon KURURU.***

Les deux embuscades tendues aux deux représentants de l'Eglise Catholique Mgr Ruhuna (tutsi) et Mgr Joseph Nduhirubusa (Hutu) par les bandes du Cndd-Fdd prouvent le caractère ethniste de ces bandes.

Mgr Joseph Nduhirubusa se fait même le porte-parole du Cndd-Fdd, il pense à leur place et explique comment ces tueurs voient les choses. Il le défend même en disant que les Cndd-Fdd ne considèrent pas les ethnies ; alors qu'il sait bien comment Mgr J. Ruhuna a été tué et comment ils voulaient tuer son chauffeur en disant qu'il est tutsi. Il a été sauvé parce qu'il a nié son ethnie et a dit et prouvé qu'il était hutu. Mgr Joseph Nduhirubusa était aussi au courant des centaines de Tutsi tués par le Cndd-Fdd à travers tout le pays.

Avec le Cndd-Fdd, Mgr Joseph Nduhirubusa a eu tout ce qu'il pouvait avoir : bien nourri, transporté et a même récupéré l'argent qu'ils avaient pris sur eux.

Juste après l'embuscade, les tueurs ont informé leurs chefs Manassé Nzobonimpa et Nkurunziza Pierre. De l'identité de la personne, ils ont décidé de ne pas le tuer puisqu'ils la reconnaissaient et n'était pas tutsi. De cette interview, Mgr Joseph Nduhirubusa en a profité pour mentir sur la mission du Cndd-Fdd en disant qu'ils veulent la démocratie alors que la démocratie ne tue pas et ne prend pas en otage des citoyens. Il comparait même ceux qui tuaient des citoyens à cause de leur ethnie à l'armée nationale qui protégeait tout le monde. Il osait dire que ces Cndd-Fdd veulent « Un Burundi nouveau dans lequel tout le monde a la parole. Où tout le monde est traité selon son mérite ».

Mgr Ruhuna ils le tuent, le brûlent dans sa voiture, l'enterrent superposé à une sœur. Mgr Joseph Nduhirubusa, ils le baladent et le remettent avec une grande publicité au Noce Apostolique et il dit que pour le Cnnd-Fdd, tout le monde a le droit à la parole quand, pour ce groupe, les Tutsi n'ont pas droit à la vie.

Mgr J. Nduhirubusa, docteur en Théologie était informé de ce que le Cnnd-Fdd faisait des Tutsi quand il arrêtait les véhicules sur les routes. Il tuait les Tutsi et laissait les Hutu continuer leur route. Dans les quartiers et les collines, il tuait seulement les Tutsi, qu'il prenait le soin d'identifier.

Mgr J. Nduhirubusa ne faisait-il partie de ceux qui soutiennent le génocide contre les Tutsi en refusant de condamner ceux qui commettaient ce crime. Demandera-t-il à Nkurunziza P. et ses lieutenants pourquoi ils ont exécuté Mgr J. Ruhuna et les deux pauvres gendarmes qui étaient chargés de l'accompagner.

Même les Hutu chrétiens de Gitega et Bubanza se sont montrés solidaires à ceux qui tuaient les Tutsi y compris leurs évêques, qu'à leurs évêques. Le Cnnd-Fdd a assassiné Mgr J. Ruhuna et personne des chrétiens hutu de Gitongo n'a voulu montré où les tueurs aviez amené et enterré son cadavre. A Bubanza, les chrétiens étaient de connivence avec le Cnnd-Fdd puisque leurs ménages lui servaient de transit.

Le christianisme ne s'est pas montré faible par rapport à l'idéologie de génocide contre les Tutsi mais le problème est que certains hommes hutu de l'Eglise Catholique du Rwanda et du Burundi ont plus propagé l'idéologie d'extermination des Tutsi au lieu de l'évangile. L'Eglise catholique doit aider à ce que les coupables de la mort de Mgr J. Ruhuna et ces compagnes de route soient appréhendés, ils sont connus et sont à la tête des institutions de l'Etat burundais il n'y a aucune raison qu'ils ne soient pas poursuivis pour ce crime.

Ce chapitre a été écrit pour montrer que l'assassinat d'une personne, d'une haute personnalité religieuse ne peut pas être politisée. L'Eglise Catholique a des grands juristes qui peuvent démolir les montages de ces assassins qui font tout pour qu'ils restent impunis.

Les chefs du Cnnd-Fdd qui ont commandité ce crime et d'autres vont occasionnellement dans l'Eglise Catholique, ils peuvent être frappés par l'excommunication « *Latae Sententia* » prévue par le Droit Canon n° 1370, paragraphe 2. Les chrétiens devraient en être largement informés pour comprendre mieux les exigences et les conséquences de leur baptême. Les autres confessions devraient montrer leur solidarité avec l'Eglise Catholique.

Un des chefs du Cnnd-Fdd, Nkurunziza Pierre qui a été hissé à la tête de l'Etat par les concepteurs du génocide contre les Tutsi au Burundi malgré les crimes que lui et son parti ont commis. Il va prier dans un temple protestant appelé « Bon Berger » situé à Ngagara. Ceux qui prient dans les temples du genre, n'hésitent pas à dire que ceux qui vont prier à la Cathédrale ou dans les églises catholiques vont prier le satan. Il est donc visible que ces individus n'ont aucun respect envers les évêques ou les archevêques. Mais ce n'est pas une raison de les tuer.

Le journal « Aube de la démocratie, journal du parti Frodebu qui est le géniteur du Cnnd-Fdd, n° 117 du 29 au 5 septembre 2008 a écrit : « *Aujourd'hui c'est chose faite la communauté religieuse à la quelle appartient le numéro un burundais (Nkurunziza Pierre) est dénommée « Fédération pour la paix Universelle » dirigée par le Révérend Chung Hwan Kwak comme Président du Conseil de Direction et Hyun Jin Prestor Moon, Vice Président. Le Chef d'Etat burundais (Nkurunziza Pierre) a la qualité de membre. »*

Sans tenir compte de l'appartenance à cette fédération Nkurunziza Pierre a pensé qu'il peut en temps que chef de l'Etat du Burundi, entrer dans toutes les églises et faire e que bon lui semble. Il a commencé à faire le tour de toutes les confessions religieuses présentes à Bujumbura. Cela n'a pas plu à l'Eglise Catholique. Elle a été obligée de lui envoyé un émissaire afin de lui demander de ne plus communier car en ce moment le corps du Christ est réservé aux seuls catholiques qui confessent leurs péchés devant un prêtre.

Les prêtres et les évêques du Burundi ne peuvent pas prétendre qu'ils ne connaissent pas la religion de Nkurunziza Pierre avant qu'il ne devienne Président de la République parce qu'il priaît au « Bon Berger » ou à l'autre temple de Jabe chez David.

Un bon prêtre qui représente son église n'aurait pas donné une hostie « le corps du Christ » pour les catholiques à quelqu'un qui n'y croit pas, quelqu'un qui n'a pas suivi la procédure, qui n'a pas été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit ou qui a rejeté ce baptême.

Le 30 août 2008, la Cathédrale Regina Mundi a célébré le jubilé d'or de cette paroisse. Monseigneur Ngoyagoye Evariste avait invité à la fête un des chefs du Cndd-Fdd qui a assassiné l'Archevêque Joachim Ruhuna. Etait aussi présent le Noce Apostolique au Burundi Mgr Paul Gallagher (photo).

Malheureusement Nkurunziza Pierre n'a pas attendu la fin de la messe « catholique ». Avant la fin de la messe et contre toute attente le Chef de l'Etat a décidé de partir. L'Archevêque de Bujumbura qui présidait les cérémonies a fait savoir aux fidèles qu'on interrompait la messe pour accompagner le Président de la République. Pour la première fois dans l'histoire de l'Eglise Catholique du Burundi un Chef de l'Etat venait d'interrompre une messe, les chrétiens ont été plus que gênés. Cette célébration de 50 ans d'existence de la paroisse Regina Mundi se faisait une semaine avant le jour de commémoration de l'assassinat de Mgr J. Ruhuna et ses compagnes de voyage, le 9 septembre 1996.

Au cours de cette célébration personne n'a rappelé que ce Pasteur Fidèle a été tué par le Cndd-Fdd dans le cadre de son programme de génocide contre les Tutsi. Douze ans après beaucoup ont fait le choix des criminels, faire tout pour que le crime soit oublié. Le jour du 9 septembre 2008, le Mouvement PA- Amasekanya a voulu montrer qu'il n'est pas de ceux-là. Il a organisé une manifestation devant la Cathédrale Régina Mundi, à la sortie de la messe de 18 heures. L'objectif de la manifestation a été précisé dans une déclaration pour la presse faite par moi-même en tant que Président de ce Mouvement, le lendemain. Son contenu était :

« Ce mardi le 9 Septembre 2008, les membres du Mouvement PA-Amasekanya ont organisé une manifestation devant la Cathédrale Regina Mundi, après la messe de 18h00. Cette manifestation était organisé pour commémorer la mémoire de l'Archevêque Joachim Ruhuna assassiné avec la sœur Irénée Gakobwa et Mlle Concessa Ndacikiriwe par le Cndd-Fdd, le 9 Septembre 1996.

*Un papier qui avait pour titre : « **Souvenons-nous de Mgr Joachim Ruhuna** », a été distribué à tous les chrétiens. Son contenu en langue Kirundi était le suivant :*

« C'était le 9/9/1996, il y a exactement douze ans, les génocidaires du Cndd-Fdd ont assassiné l'Archevêque Joachim Ruhuna, Sœur Irénée Gakobwa et Mlle Concessa Ndacikiriwe qui étaient dans le même véhicule que lui. Ceux qui les ont tués sont bien connus. Celui qui dirigeait le groupe qui les a assassinés est Ndabaneze Zénon. Il fait actuellement partie de la police nationale du Burundi. Le Cndd-Fdd a tué l'Archevêque Joachim Ruhuna et celles qui étaient avec lui dans le cadre de son programme de génocide contre les Tutsi. Celui qui commet un crime de génocide ne peut bénéficier d'aucune immunité. Même l'immunité accordée par Pierre Buyoya, au moment où toutes les victimes

disaient non, a expiré depuis le mois d'août 2005. Les Burundais et tous les chrétiens doivent se lever tous ensemble pour exiger la justice pour Mgr Joachim Ruhuna et celles qui ont été assassinés avec lui. Parce qu'il n'est pas compréhensible comment les gens qui ont commis un tel crime restent impunis. La fin de l'impunité est la seule voie qui peut amener au bien-être des Burundais. Soutenez très nombreux le Mouvement PA-Amasekanya qui veut l'arrêt du programme de génocide contre les Tutsi et le jugement pour ceux qui ont commis ce crime. Les criminels seront jugés quand les citoyens épris de paix l'exigeront très nombreux ».

Les manifestants ont aussi entonné des chants à la mémoire de l'Archevêque Joachim Ruhuna et d'autres pour fustiger ceux qui l'ont assassiné. Les chrétiens ont apprécié ce geste de devoir de mémoire des membres de PA-Amasekanya envers les victimes tuées par le Cnnd-Fdd le 9 Septembre 1996. Ils ont félicité les manifestants qui ont rappelé cette date, parce que même les journalistes avaient, peut-être, oublié de rappeler ce crime qui a été commis cette date du 9 Septembre 1996.

Le Mouvement PA-Amasekanya remercie tous ces membres qui sont venus commémorer cette date et les encourage de continuer à dénoncer ceux qui ont commis le génocide contre les Tutsi dans notre pays où ailleurs. Il invite tous les Burundais, toutes ethnies, toutes régions et toutes religions confondues à suivre leur exemple. Quand un Tutsi, un Hutu ou un Twa est tué, c'est la honte pour tout le pays et c'est tout le pays qui perd. Condamnons les criminels et respectons la vie des autres. N'ayez pas peur de dénoncer ceux qui ont osé enlever la vie à quelqu'un, qui qu'ils soient.

Tous contre le génocide des Tutsi nous vaincrons.

La date du 9 septembre 1996 fait partie des dates que le Mouvement PA-Amasekanya commémore chaque année pour exiger le jugement de ceux qui ont osé planifier et exécuter ce crime.

Le 10 septembre 2001, une journée avant le 11 septembre 2001, inoubliable pour le peuple américain et le monde entier, je fus arrêté et emprisonné pour avoir organisé le 9 septembre 2001 une manifestation pour commémorer la mémoire de Mgr Joachim et ses compagnes de route. La manifestation s'est déroulée devant le Grand Séminaire de Bujumbura après une messe dédiée à sa mémoire. Une fois de plus le régime de P. Buyoya pensait nous faire taire avec ces intimidations d'emprisonnements.

Le chef de l'équipe du Cnnd-Fdd qui a assassiné Mgr Joachim Ruhuna occupe maintenant les fonctions importantes dans la Police Nationale du Burundi (PNB). Il a passé un bon séjour au Darefour pour le maintien de la paix sous le casque de l'ONU. A son retour il est au commissariat de la Police Pénitentiaire. Dans la 2^e moitié de 2009, il a été nommé président de la commission pour le désarmement des populations civiles et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Quelques jours après l'immunité provisoire accordé à lui et aux autres génocidaires, il a répondu à une radio locale qui l'interrogeait à propos de l'assassinat de Mgr Joachim Ruhuna que c'est un non-événement auquel il ne valait pas la peine d'apporter une quelconque importance ».

Ce chapitre a été écrit pour montrer que l'assassinat d'une personne, d'une haute personnalité religieuse ne peut pas être politisée. L'Eglise Catholique a des grands juristes qui peuvent démolir les montages de ces assassins qui font tout pour qu'ils restent impunis. Les chrétiens et ceux qui défendent les droits de l'Homme doivent utiliser tous les instruments à leur disposition pour que ceux qui ont commis ce crime à caractère génocidaire soient

sanctionnés. La mort de l'Archevêque n'est pas un assassinat simple mais un génocide sur les épaules des dirigeants du Cndd-Fdd.